



La caisse alimentaire commune

une expérimentation de démocratie alimentaire portée par le collectif Territoires à Vivres - Montpellier

Bilan 2022 – 2023

Perspectives : Fin 2023- 2024 - 2025



© Julien Revenu - Terre Nourricière pour TERRITOIRES À VIVRES

Contacts :

Marco Locuratolo, FR CIVAM Occitanie - 0776008755 - marco.locuratolo@civam-occitanie.fr

Pauline Scherer, Pôle recherche Vrac & Cocinas - 0664108289 - pauline-montpellier@vrac-asso.org

Contexte et historique

Précarité, accès à l'alimentation durable et transformation des systèmes alimentaires

A l'heure d'une nécessaire transition des pratiques alimentaires et agricoles, qui concerne l'ensemble de la population, les inégalités alimentaires s'accroissent, notamment autour des produits frais et de qualité. Les freins d'accès à une alimentation de qualité sont financiers mais aussi géographiques, éducatifs, psycho-sociaux... La question des paysages alimentaires, très inégalitaires selon les quartiers, est également en cause. Ainsi, c'est la question de l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation saine et durable qui est posée, en tant que problème public et enjeu commun. Elle va de pair avec la question de l'évolution de nos systèmes alimentaires vers plus de durabilité. En effet, à l'autre bout de la chaîne de nombreux producteurs se trouvent en situation de précarité. D'un côté comme de l'autre, le système agro-industriel ne tient pas ses promesses de "nourrir le monde" et propose une alimentation de plus en plus transformée, dont les modes de production épuisent les ressources naturelles et la santé des femmes et des hommes.

L'INSEE estime entre 3,5 et 4 millions le nombre de personnes recourant à l'aide alimentaire en France (enquête « Aide alimentaire », réalisée par l'Insee du 15 novembre au 10 décembre 2021). Ce recours est l'un des visages de la précarité alimentaire. En 2022, une étude du CREDOC (module sur la précarité alimentaire dans le cadre de l'enquête Conditions de vie et aspirations des Français, 2022) montre que 16% de la population rencontre des difficultés pour se nourrir et que 45% de la population estime ne pas pouvoir se nourrir comme elle le souhaite (notamment en termes de qualité). La précarité alimentaire augmente en France. La notion s'appuie sur la définition de l'insécurité alimentaire (« accès restreint, inadéquat ou incertain à des produits sains et nutritifs et dont la faim est la conséquence ultime, mais non systématique ») en incluant les dimensions sociales de la précarité, à savoir la perte des liens sociaux. La réponse majeure à cette problématique est l'aide alimentaire, un mode d'intervention caritatif, fortement imbriqué au système alimentaire industrialisé et sur-productif. Initialement destiné aux situations d'urgence, ce dispositif est en passe de devenir une réponse structurelle. Il est aujourd'hui questionné au regard de la qualité et de la diversité de l'alimentation, mais aussi du choix, de la dignité et de la citoyenneté des personnes, et surtout au regard de son rôle de variable d'ajustement d'un système alimentaire non durable. A noter que la notion de durabilité conjugue différentes dimensions : l'environnement, la nutrition et la santé, l'égalité d'accès, les modèles économiques et les conditions de travail, les modes de gouvernance.

La ville et la métropole de Montpellier : contexte territorial

Montpellier est la 7ème commune la plus peuplée de France. La métropole, avec ses 31 communes, compte environ 460 000 habitants et s'étend sur une superficie de 420 km². La population est relativement jeune, avec la moitié des habitants de moins de 35 ans et plus de 75 000 étudiants. L'aire urbaine de Montpellier enregistre un des taux de pauvreté les plus élevés de France métropolitaine.

En 2017, 19,8 % de la population métropolitaine se situait sous le seuil de pauvreté contre 14,1% à l'échelle nationale. Le taux de chômage des 15-24 ans était en 2016 de 36,9 % dans la métropole, contre 22,3 % à l'échelle du pays. La situation est particulièrement préoccupante sur la commune de Montpellier où les inégalités et la précarité économique sont encore plus élevées, contraignant 6 à 8000 personnes, dont 10% d'étudiants, à faire appel à l'aide alimentaire¹. Cette précarité a un impact direct sur l'alimentation, variable

¹ Etats généraux de la solidarité – Ville de Montpellier 2021

d'ajustement du budget des ménages. Le prix reste le premier critère d'achat, les aliments consommés sont de moins bonne qualité nutritionnelle entraînant des impacts de santé majeur.

Ces chiffres ne reflètent pas précisément l'état de la précarité alimentaire sur le territoire (qui constitue elle-même un objet complexe) mais permettent d'appréhender le nombre d'habitant·es susceptibles de vivre des difficultés financières d'accès à l'alimentation, qui plus est à une alimentation de qualité. A noter, que le taux de pauvreté recouvre des situations très diverses, allant de personnes sans domicile ou hébergées à l'hôtel, jusqu'aux travailleurs pauvres, en passant par les familles monoparentales, les personnes âgées, les étudiant·es ou encore les demandeurs d'asile. La question de l'alimentation est une des dimensions de la précarité et se vit de manière différente en fonction des conditions de vie et de l'identité de chacun.

Il n'en reste pas moins qu'elle constitue un enjeu de santé publique majeur pour tout·e·s, à la croisée des urgences sociales et écologiques. Elle constitue aussi un fort enjeu de sociabilité et d'égalité face à la montée en puissance de l'isolement et des fractures sociales. C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire de penser et d'expérimenter de nouvelles formes de solidarités autour de l'alimentation, pour penser l'accès de tou·te·s à une alimentation durable.

La métropole de Montpellier, très urbanisée, n'a pas la capacité de nourrir sa population avec la seule production agricole de son territoire. Plus de 95% de son alimentation provient de territoires plus ou moins éloignés². Si elle était reconvertie dans les productions qui y sont consommées, la surface agricole de l'Hérault ne permettrait de satisfaire que moins de la moitié des besoins alimentaires de la population du département. De plus, la spécialisation viticole des exploitations laisse peu de marges de manœuvre pour envisager une telle relocalisation.

Un défi à relever : la démocratie alimentaire

Le concept de démocratie alimentaire a été initié par Tim Lang, professeur de politique alimentaire, en 1996 en Grande Bretagne, *“pour souligner la grande lutte au cours des siècles, dans toutes les cultures, pour permettre à tous les citoyens d'avoir accès à une alimentation décente, abordable et bénéfique pour la santé, cultivée dans des conditions dans lesquelles ils peuvent avoir confiance”*. En France, Dominique Paturel et Patrice Ndiaye ont défini la démocratie alimentaire par *“la revendication des citoyens à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture, et plus largement, les conditions de sa production (économiques, sociales et environnementales)”*. Le concept résonne avec de multiples initiatives locales, répondant à une défiance grandissante vis-à-vis du système agro-alimentaire industriel, et revendiquant la production et la consommation d'une alimentation “de qualité”. Majoritairement portées par des groupes issus de classes moyennes et supérieures, ces initiatives touchent peu les milieux modestes et précaires, nous invitant à poser la question complexe des inégalités d'accès à l'alimentation, en prenant en compte les différentes dimensions de l'accès : financière, géographique, culturelle, éducative, sociale, psycho-affective etc.

Comment faire de l'alimentation un sujet de démocratie ? comment inviter les citoyen·nes à s'approprier les enjeux de nos systèmes alimentaires et à porter des changements ? Comment favoriser l'accès de tout·es à l'alimentation durable ? ... Des questions qui guident l'expérimentation de caisse alimentaire commune.

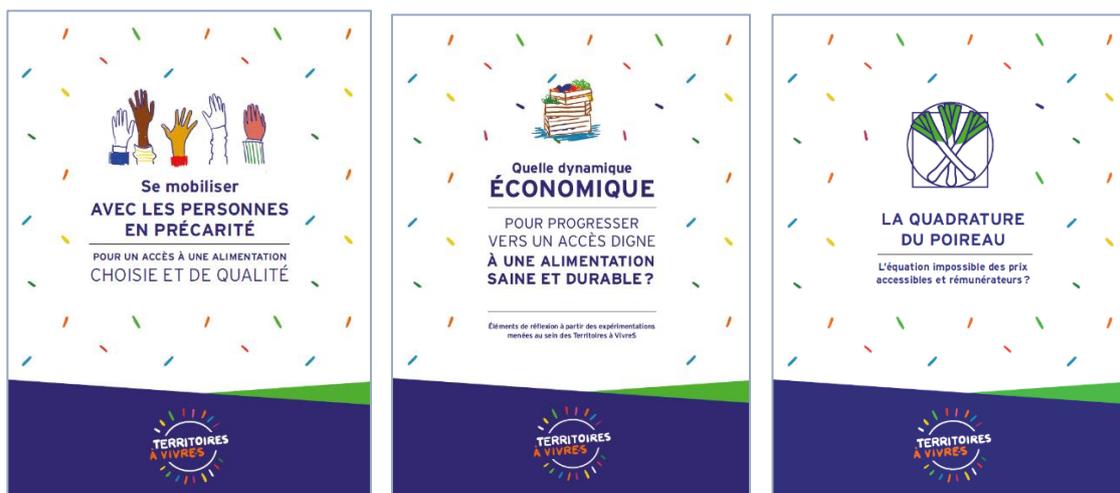
Le programme Territoire à VivreS comme levier de coopération à Montpellier

L'expérimentation de caisse alimentaire commune est née d'une dynamique de coopération mise en place sur la Métropole grâce au programme Territoire à VivreS. L'objectif de ce programme³, qui s'est décliné sur 4 métropoles⁴, était de favoriser la démocratie alimentaire pour un accès digne à une alimentation de qualité pour tous, en particulier les plus vulnérables, et créer avec les organisations agricoles et de l'ESS de nouveaux dispositifs économiques pour des filières solidaires et durables.



Le projet Territoires à Vivres s'est terminé en juin 2023 avec l'organisation d'un séminaire de bilan organisé à l'Institut Agro de Montpellier le 20 juin. Ce fut l'occasion de partager les avancées de coopération sur les 4 territoires et diffuser les enseignements autour des 3 axes principaux du projet :

- AXE Démocratie Alimentaire : Se mobiliser avec les personnes en précarité pour un accès à une alimentation choisie et de qualité (voir SITE)
- AXE Modèles Economiques et de Coopération : Quelle dynamique économique pour progresser vers un accès digne à une alimentation saine et durable ? (voir SITE)
- Modèle Agricole et d'Approvisionnement : La quadrature du poireau : l'équation impossible des prix accessibles et rémunérateurs ? (voir SITE)



³ Projet porté par le collectif accès digne à une alimentation durable : Réseau Cocagne, Secours Catholique, VRAC, UGESS et Réseau CIVAM

⁴ Montpellier, Toulouse, Lyon et Marseille

Qu'est-ce que la "Caisse alimentaire commune" ?

Le collectif Territoires à vivreS – Montpellier

Le projet de Caisse Alimentaire Commune est le résultat d'une dynamique de coopération territoriale entre 25 structures impliquées dans le programme Territoires à Vivres Montpellier (2021-2022), qui a été pilotée par Vrac & Cocinas et la FR CIVAM Occitanie. Parmi ces acteurs on y retrouve :

- Des acteurs de distribution alimentaire, notamment solidaire : La Cagette - supermarché coopératif, L'Esperluette-Celleneuve, La 5e Saison, Vrac & Cocinas, Association Marchés paysans.
- Des structures de secteur social et/ou de la solidarité : Secours Catholique Hérault, Epso - la porte ouverte, FAS Occitanie, CCAS Montpellier, ATD Quart-Monde, Secours populaire de l'Hérault, Alternatiba / ANV Montpellier, Les Petits Débrouillards 34
- Des structures relais sur la production et le système alimentaire : FR CIVAM Occitanie, CIVAM Bio 34, INPACT 34, MIN de Montpellier, Les Greniers d'abondance, Croix-Rouge Insertion, Les semeurs de jardin.
- La Monnaie locale complémentaire citoyenne : La Graine, monnaie locale de l'Hérault
- Des acteurs de la recherche : Chaire Unesco Alimentations du Monde, Vrac & Cocinas, CIRAD-Supagro, Vobsalim.



Les partenaires du projet de Caisse Alimentaire Commune se sont retrouvés autour du constat des limites des politiques de lutte contre la précarité alimentaire et de l'enjeu de tendre vers la reconnaissance du droit à l'alimentation, à savoir une approche universelle, basée sur l'accès de tous et toutes à l'alimentation, qui plus est à une alimentation saine et durable.

A partir du printemps 2021, nous avons organisé des temps de rencontre entre les organisations du territoire dans le but de dresser un diagnostic partagé des enjeux liées aux inégalités sociales d'accès à l'alimentation et de partager les actions mises en place et les projets en cours. Le collectif de coopération représentait une grande diversité d'acteurs et de secteurs d'activité. Nous avons identifié à ce moment-là :

- Des problématiques communes :
 - D'accessibilité : augmentation des prix des denrées, non reconnaissance des différentes formes de précarité alimentaire, l'accès à des financements pour l'achat de denrées, les besoins de soutien dans les achats, la baisse de la vente en circuits- courts notamment sur les marchés.
 - D'approvisionnement : manque de coordination pour la récupération des surplus agricoles et le glanage, manque d'espaces de stockage, de transport, de transformation, difficultés à trouver du demi-gros pour les structures de solidarité alimentaire, risque de concurrence sur l'accès aux produits bios/locaux
- Des enjeux communs : L'accès à une alimentation de qualité pour tous / la promotion de la santé / Agir avec les personnes concernées / les mobiliser, les impliquer dans les projets / Le développement

d'une agriculture durable / La modernisation du système d'aide alimentaire vs la transformation du système d'aide alimentaire, voire sa disparition / Une amélioration des conditions de vie et d'activités des paysans / Le développement de l'offre et de la demande en alimentation durable/

- Des pistes de projets communs : Mise à disposition d'outils communs pour les habitants, logiciel de commandes pour les groupements d'achats en open source, mutualisation de personnel et fonctions supports, valorisation et coordination du glanage, plateforme pour l'organisation logistique inter-assocative via une centrale d'achats à but non lucratif, le développement d'un plaidoyer en commun avec les personnes concernées ? Bons pour achats alimentaires, monnaie locale solidaire... à utiliser auprès de producteurs et fournisseurs agréés.

Un projet parmi d'autres a marqué le travail du collectif de coopération et de modélisation de la caisse. En effet, à l'été 2021 une **micro-expérimentation de caisse** a été mise en place par l'Esperluette et le Marché de quartier de Celleneuve avec la création et la mise en circulation de bon d'achats de la valeur de 5 € (vendus à 1 €). L'objectif des bons d'achat solidaires était d'assurer la continuité du dispositif de solidarité alimentaire mis en place par l'Esperluette pendant la fermeture estivale du groupement d'achat. Avec la mise en place de ces bons d'achats, 50 familles accompagnés ont pu se rendre au marché de quartier de Celleneuve et s'approvisionner en direct auprès des exposants du marché. Le retour d'expérience avait été très positif aussi bien de la part des habitants (en termes de choix et d'accès à une diversité de produits) que des producteurs du marché. De plus le dispositif avait un effet positif sur la mixité sociale, non stigmatisation et de réappropriation du quartier. Ce dispositif a été pérennisé depuis, et se poursuit grâce à un partenariat avec la monnaie locale de l'hérault, qui met à disposition sa monnaie papier à l'Esperluette pour faire vivre son dispositif solidaire.

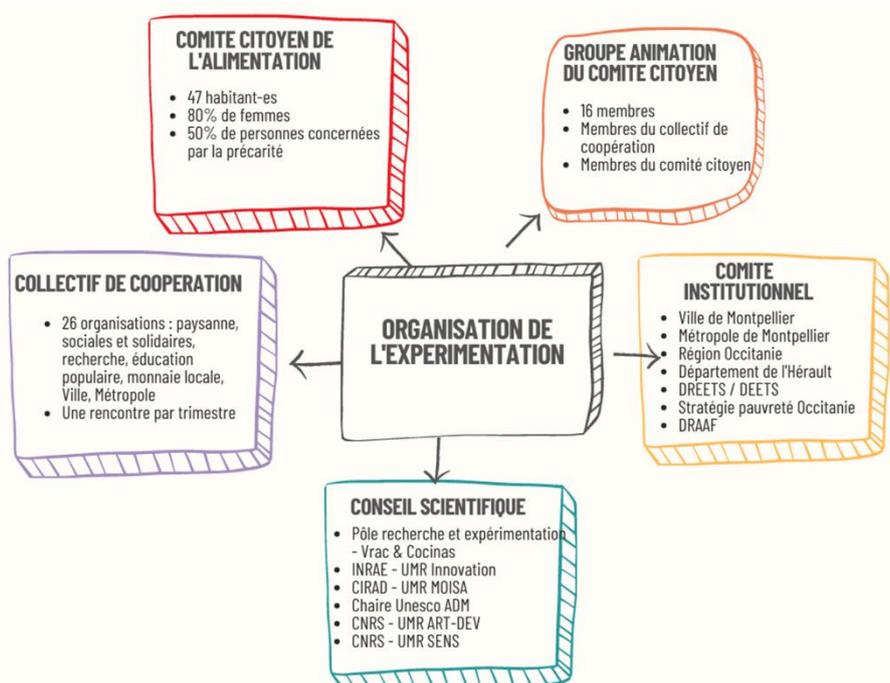
A l'automne 2021, le travail du collectif s'est structuré autour de trois axes principaux :

- 1 – **Actions citoyennes et assemblée citoyenne** : Un cycle d'actions dans les quartiers pour informer et outiller les habitants / Fédérer une assemblée citoyenne / Dialoguer avec les pouvoirs publics : contribuer à la préfiguration d'un conseil alimentaire territorial.
- 2 – **Monnaie Solidaire** : Expérimenter et modéliser de nouvelles formes d'accès alimentaire solidaire : des Bons d'achats "durables" utilisables dans un circuit "conventionné".
- 3 - **Un Système Alimentaire Solidaire de Proximité en Commun** : Création d'une centrale d'achats à but non lucratif : Identifier les producteurs et les volumes disponibles (sourcing et planification) / Mutualisation des espaces de stockage et de transport (surtout sur les derniers km) / Chantiers de soutien aux producteurs.

Pour chacun des axes de travail, plusieurs réunions de travail ont été organisées afin de mieux définir les contours des chantiers à mener et le calendrier de mise en place. Ce travail s'est accompagné par la rédaction d'**orientations communes** afin de mieux préciser (au sein du collectif de coopération) et mieux communiquer (à l'extérieur) la visé politique de notre démarche commune. Le travail de co-rédaction a permis d'explicitier la volonté collective de « se mobiliser pour » la démocratie alimentaire, la transformation des systèmes alimentaires, la transformation des pratiques et des paysages alimentaires, la transformation du dispositif d'aide alimentaire (voir [SITE](#)). Une fois le document rédigé, amendé et finalisé, il a été demandé à chaque structure de le lire, le partager avec leurs instances de gouvernance et le cas échéant de le signer. La signature de ce document a marqué l'engagement réciproque dans le collectif de coopération.

A l'hiver 2022, après plusieurs semaines de coordination et de modélisation d'un projet commun, le collectif de coopération a validé le projet d'expérimentation de caisse alimentaire commune autour de 5 axes principaux :

Ces instances se réunissent régulièrement pour avancer sur leurs champs de compétences. Les membres des différentes instances sont invités à assister aux sessions de travail des autres ponctuellement. Des temps de rencontres sont régulièrement organisés pour permettre le croisement des visions.



Une dynamique de démocratie alimentaire

Mobilisation et participation citoyenne

Pour mettre en place le comité citoyen de l'alimentation et insuffler une dynamique territoriale de démocratie alimentaire un travail de mobilisation citoyenne a été mené. Afin de planifier les actions de mobilisation citoyenne, nous avons organisé deux journées de formation (29/11/2021 & 31/01/2022) pour les membres du collectif sur les techniques de mobilisation et la mise en débat des questions d'alimentation. Ce travail a permis notamment de programmer les actions sur la durée et de mieux définir les rôles des partenaires (impliqués dans la mise en place des actions de mobilisation) et les relais de mobilisation (impliqués dans la diffusion des actions auprès des différents publics).

Au printemps 2022 plusieurs actions ont été organisées :

- Des balades alimentaires dans les quartiers de Celleneuve, des Cévennes (02/03/2022) et Près d'Arènes (01/04/2022) pour inviter des habitants à s'interroger sur leurs pratiques alimentaires en lien avec l'environnement alimentaire de leur quartier ;
- Des événements grand public avec la conférence gesticulée sur les questions agricoles et alimentaires « De la fourche à la fourchette... Non ! L'inverse » (08/04/2022) & la projection-débat du film « Douce France » à l'Université Paul Valéry (04/05/2022) ;
- Des ateliers cuisine et pique-nique citoyens pour discuter d'alimentation dans les quartiers ;
- Un atelier de préfiguration du Comité Citoyen de l'Alimentation (21/05/2022) pour mettre en partage avec les habitant·e·s les avancés du projet et discuter des objectifs du comité ;
- Une Assemblée Citoyenne de l'Alimentation (11/06/2022) organisée dans le cadre du festival "Démocratie & Alimentation" des Petits Débrouillards Occitanie dans les locaux du marché solidaire du Secours Populaire. Une soixantaine de personne s'est réunie pour mettre en débat le sujet des inégalités alimentaires et échanger autour du projet de caisse alimentaire commune



Voir les actions de citoyenneté Alimentaire sur le SITE : tav-montpellier.xyz

Ateliers de vidéo participative pour favoriser l'expression des habitant-e-s

En parallèle, nous avons organisé (en partenariat avec deux cinéastes-intervenantes spécialisées dans les films participatifs) plusieurs ateliers-vidéo sur le thème de « Manger », qui ont permis de produire 5 courts-métrages avec des habitants volontaires, dont certains membres du comité citoyen. Le résultat de ce travail a été diffusé le 28 janvier 2023 lors de la Journée de Lancement de la Caisse Alimentaire Commune.

[Lien](#) vers un des court-métrages produits dans le cadre de ces ateliers



Formation-action “ Animer la démocratie alimentaire”

Avec l'Esperluette, L'Epso, Vrac & Cocinas, Le Secours Catholique, La Cinquième saison.



En 2023, nous avons mis en place, à titre expérimental, une formation-action intitulée “animer la démocratie alimentaire” avec un groupe de 20 salarié.es et bénévoles de 5 associations, membres du collectif Territoires à vivreS : L'Esperluette, Vrac & Cocinas, L'Epso, La Cinquième Saison et le Secours Catholique. Le but est de construire un parcours de formation permettant aux participant-e-s de monter en compétence sur la démocratie alimentaire et de pouvoir porter des animations d'éducation populaire, autour de l'alimentation, au sein des différentes structures et dans les quartiers de Montpellier.

Le programme de la formation-action en 2023 :

- Une journée d'interconnaissance et de découverte de jeux d'éducation populaire autour de l'alimentation durable et des inégalités sociales.
- Une journée de théâtre forum sur la posture d'animateur autour des questions alimentaires
- Une journée de découverte sur les enjeux de l'alimentation durable
- Deux journées sur l'animation d'ateliers de cuisine participative
- Une journée sur l'animation d'atelier orientée cuisine végétarienne
- Co-animation régulière d'ateliers cuisine avec un professionnel, en situation réelle, en direction des participants à la caisse alimentaire commune.

Programme d'animations porté par les partenaires :

- Des animations portées par l'Esperluette : cuisine de rue / mobile, ateliers.
- Des animations portées par Vrac & Cocinas : cuisine de rue et ateliers cuisine en établissements, jeux, activation de collectifs d'habitant-e-s.
- Des animations portées par l'Epso et le Secours Catholique : recrutement d'une animatrice en CDD (septembre 2023 - Juillet 2024) pour animer la cuisine partagée de la maison Campredon du Secours catholique et différents ateliers à l'Epso et susciter de nouvelles dynamiques bénévoles autour de l'alimentation, au sein de chacune des structures.

Le comité citoyen de l'alimentation

Le comité citoyen de l'alimentation est l'instance de gouvernance de la caisse alimentaire commune. Il est composé de 47 habitant-e-s de la Ville et de la Métropole notamment de personnes concernées par les inégalités alimentaires et les difficultés d'accès à une alimentation de qualité. La mission de ce comité est de définir les critères d'accès à la caisse via le mécanisme de cotisations, le mode de fonctionnement pour l'intégration des expérimentateurs et les critères de conventionnement des lieux de distribution rattachés à la caisse.

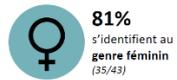


Composition du Comité Citoyen de l'Alimentation

Enquête réalisée auprès des membres du comité citoyen au début de l'expérimentation (automne 2022).

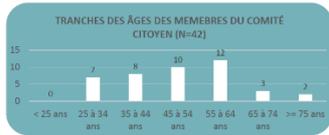
Qui sont les membres du comité citoyen ?

Genre



Age

52% ont entre 45 et 64 ans (22/42)

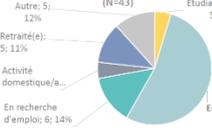


Situation professionnelle

53% sont en emploi (23/43)

- Parmi « Autre » :
- Retraite et activité domestique
 - Auto-entrepreneur
 - Associatif
 - Bénévole au Secours Catholique
 - Invalidité/situation de handicap

SITUATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ



Engagement associatif

74% sont membres d'une association (29/43)

- Parmi les associations citées :
- Secours Populaire, la Tendresse, les ami.e.s de la Cagette, Alternativa, AJAP, association sportive, Parents d'Elèves...

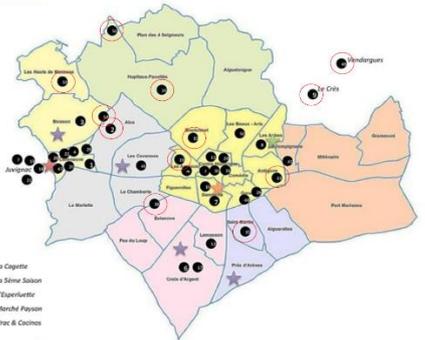
Où vivent-ils, elles ?

85% vivent dans la Ville de Montpellier (35/41)

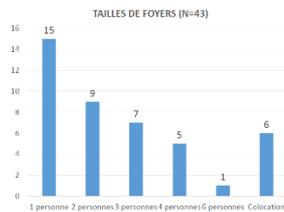
- Dont :
- 17% à Celleneuve (7)
 - 37% en centre-ville (15)

Les 15% restants vivent à Vendargues, Le Crès et Juvignac (3M).

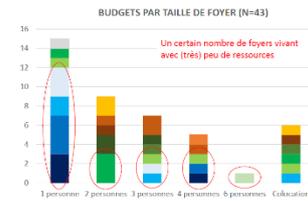
29% ne vivent pas à « proximité » de l'un des lieux de distribution partenaires de l'expérimentation (12/41)



Quelle est la taille de leurs foyers et leurs ressources économiques ?



35% vivent seul.e.s (15/43)
21% vivent à deux (9/43)
30% vivent en famille (13/43)
14% vivent en colocation (6/43)

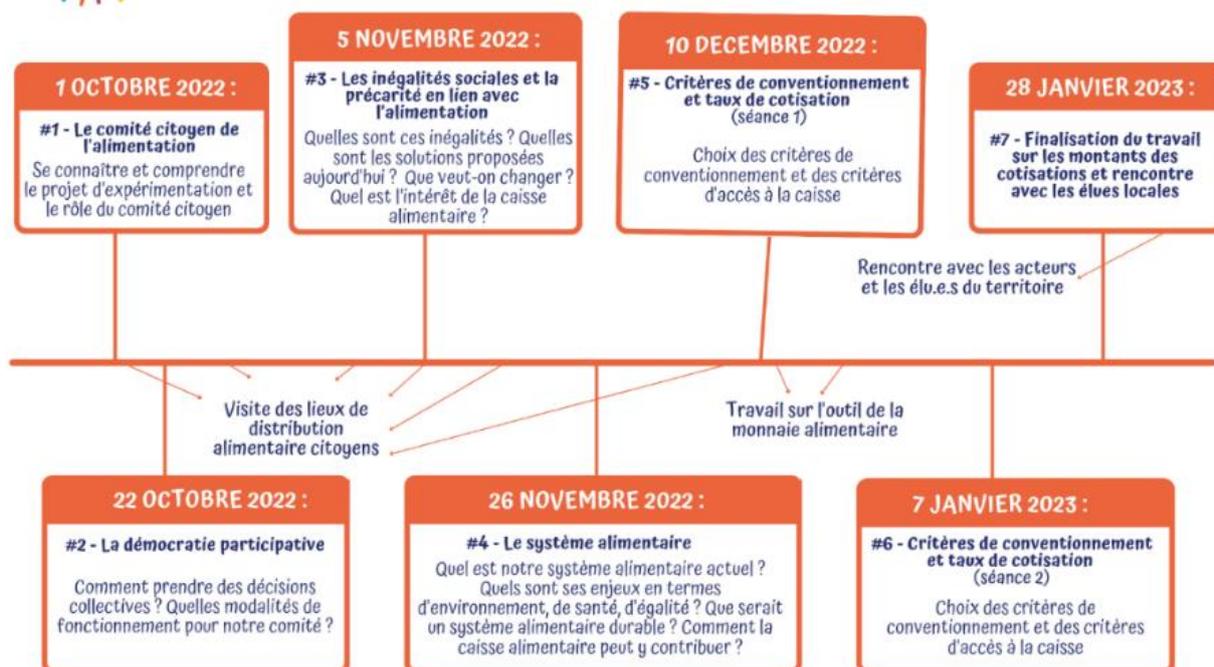


■ 0-500€
■ 500-700€
■ 700-900€
■ 900-1100€
■ 1100-1300€
■ 1300-1500€
■ 1500-1700€
■ 1700-1900€
■ 1900-2100€
■ 2100-2300€
■ 2300-2500€
■ 2500-2700€
■ 2700-2900€
■ 2900-3100€
■ 3100-3300€
■ 3300-3500€
■ 3500-3700€
■ 3700-3900€
■ 3900-4100€
■ 4100-4300€
■ 4300-4500€
■ 4500-4700€
■ 4700-4900€
■ 4900-5100€
■ 5100-5300€
■ 5300-5500€
■ 5500-5700€
■ 5700-5900€
■ 5900-6100€
■ 6100-6300€
■ 6300-6500€
■ 6500-6700€
■ 6700-6900€
■ 6900-7100€
■ 7100-7300€
■ 7300-7500€
■ 7500-7700€
■ 7700-7900€
■ 7900-8100€
■ 8100-8300€
■ 8300-8500€
■ 8500-8700€
■ 8700-8900€
■ 8900-9100€
■ 9100-9300€
■ 9300-9500€
■ 9500-9700€
■ 9700-9900€
■ 9900-10100€
■ 10100-10300€
■ 10300-10500€
■ 10500-10700€
■ 10700-10900€
■ 10900-11100€
■ 11100-11300€
■ 11300-11500€
■ 11500-11700€
■ 11700-11900€
■ 11900-12100€
■ 12100-12300€
■ 12300-12500€
■ 12500-12700€
■ 12700-12900€
■ 12900-13100€
■ 13100-13300€
■ 13300-13500€
■ 13500-13700€
■ 13700-13900€
■ 13900-14100€
■ 14100-14300€
■ 14300-14500€
■ 14500-14700€
■ 14700-14900€
■ 14900-15100€
■ 15100-15300€
■ 15300-15500€
■ 15500-15700€
■ 15700-15900€
■ 15900-16100€
■ 16100-16300€
■ 16300-16500€
■ 16500-16700€
■ 16700-16900€
■ 16900-17100€
■ 17100-17300€
■ 17300-17500€
■ 17500-17700€
■ 17700-17900€
■ 17900-18100€
■ 18100-18300€
■ 18300-18500€
■ 18500-18700€
■ 18700-18900€
■ 18900-19100€
■ 19100-19300€
■ 19300-19500€
■ 19500-19700€
■ 19700-19900€
■ 19900-20100€
■ 20100-20300€
■ 20300-20500€
■ 20500-20700€
■ 20700-20900€
■ 20900-21100€
■ 21100-21300€
■ 21300-21500€
■ 21500-21700€
■ 21700-21900€
■ 21900-22100€
■ 22100-22300€
■ 22300-22500€
■ 22500-22700€
■ 22700-22900€
■ 22900-23100€
■ 23100-23300€
■ 23300-23500€
■ 23500-23700€
■ 23700-23900€
■ 23900-24100€
■ 24100-24300€
■ 24300-24500€
■ 24500-24700€
■ 24700-24900€
■ 24900-25100€
■ 25100-25300€
■ 25300-25500€
■ 25500-25700€
■ 25700-25900€
■ 25900-26100€
■ 26100-26300€
■ 26300-26500€
■ 26500-26700€
■ 26700-26900€
■ 26900-27100€
■ 27100-27300€
■ 27300-27500€
■ 27500-27700€
■ 27700-27900€
■ 27900-28100€
■ 28100-28300€
■ 28300-28500€
■ 28500-28700€
■ 28700-28900€
■ 28900-29100€
■ 29100-29300€
■ 29300-29500€
■ 29500-29700€
■ 29700-29900€
■ 29900-30100€
■ 30100-30300€
■ 30300-30500€
■ 30500-30700€
■ 30700-30900€
■ 30900-31100€
■ 31100-31300€
■ 31300-31500€
■ 31500-31700€
■ 31700-31900€
■ 31900-32100€
■ 32100-32300€
■ 32300-32500€
■ 32500-32700€
■ 32700-32900€
■ 32900-33100€
■ 33100-33300€
■ 33300-33500€
■ 33500-33700€
■ 33700-33900€
■ 33900-34100€
■ 34100-34300€
■ 34300-34500€
■ 34500-34700€
■ 34700-34900€
■ 34900-35100€
■ 35100-35300€
■ 35300-35500€
■ 35500-35700€
■ 35700-35900€
■ 35900-36100€
■ 36100-36300€
■ 36300-36500€
■ 36500-36700€
■ 36700-36900€
■ 36900-37100€
■ 37100-37300€
■ 37300-37500€
■ 37500-37700€
■ 37700-37900€
■ 37900-38100€
■ 38100-38300€
■ 38300-38500€
■ 38500-38700€
■ 38700-38900€
■ 38900-39100€
■ 39100-39300€
■ 39300-39500€
■ 39500-39700€
■ 39700-39900€
■ 39900-40100€
■ 40100-40300€
■ 40300-40500€
■ 40500-40700€
■ 40700-40900€
■ 40900-41100€
■ 41100-41300€
■ 41300-41500€
■ 41500-41700€
■ 41700-41900€
■ 41900-42100€
■ 42100-42300€
■ 42300-42500€
■ 42500-42700€
■ 42700-42900€
■ 42900-43100€
■ 43100-43300€
■ 43300-43500€
■ 43500-43700€
■ 43700-43900€
■ 43900-44100€
■ 44100-44300€
■ 44300-44500€
■ 44500-44700€
■ 44700-44900€
■ 44900-45100€
■ 45100-45300€
■ 45300-45500€
■ 45500-45700€
■ 45700-45900€
■ 45900-46100€
■ 46100-46300€
■ 46300-46500€
■ 46500-46700€
■ 46700-46900€
■ 46900-47100€
■ 47100-47300€
■ 47300-47500€
■ 47500-47700€
■ 47700-47900€
■ 47900-48100€
■ 48100-48300€
■ 48300-48500€
■ 48500-48700€
■ 48700-48900€
■ 48900-49100€
■ 49100-49300€
■ 49300-49500€
■ 49500-49700€
■ 49700-49900€
■ 49900-50100€
■ 50100-50300€
■ 50300-50500€
■ 50500-50700€
■ 50700-50900€
■ 50900-51100€
■ 51100-51300€
■ 51300-51500€
■ 51500-51700€
■ 51700-51900€
■ 51900-52100€
■ 52100-52300€
■ 52300-52500€
■ 52500-52700€
■ 52700-52900€
■ 52900-53100€
■ 53100-53300€
■ 53300-53500€
■ 53500-53700€
■ 53700-53900€
■ 53900-54100€
■ 54100-54300€
■ 54300-54500€
■ 54500-54700€
■ 54700-54900€
■ 54900-55100€
■ 55100-55300€
■ 55300-55500€
■ 55500-55700€
■ 55700-55900€
■ 55900-56100€
■ 56100-56300€
■ 56300-56500€
■ 56500-56700€
■ 56700-56900€
■ 56900-57100€
■ 57100-57300€
■ 57300-57500€
■ 57500-57700€
■ 57700-57900€
■ 57900-58100€
■ 58100-58300€
■ 58300-58500€
■ 58500-58700€
■ 58700-58900€
■ 58900-59100€
■ 59100-59300€
■ 59300-59500€
■ 59500-59700€
■ 59700-59900€
■ 59900-60100€
■ 60100-60300€
■ 60300-60500€
■ 60500-60700€
■ 60700-60900€
■ 60900-61100€
■ 61100-61300€
■ 61300-61500€
■ 61500-61700€
■ 61700-61900€
■ 61900-62100€
■ 62100-62300€
■ 62300-62500€
■ 62500-62700€
■ 62700-62900€
■ 62900-63100€
■ 63100-63300€
■ 63300-63500€
■ 63500-63700€
■ 63700-63900€
■ 63900-64100€
■ 64100-64300€
■ 64300-64500€
■ 64500-64700€
■ 64700-64900€
■ 64900-65100€
■ 65100-65300€
■ 65300-65500€
■ 65500-65700€
■ 65700-65900€
■ 65900-66100€
■ 66100-66300€
■ 66300-66500€
■ 66500-66700€
■ 66700-66900€
■ 66900-67100€
■ 67100-67300€
■ 67300-67500€
■ 67500-67700€
■ 67700-67900€
■ 67900-68100€
■ 68100-68300€
■ 68300-68500€
■ 68500-68700€
■ 68700-68900€
■ 68900-69100€
■ 69100-69300€
■ 69300-69500€
■ 69500-69700€
■ 69700-69900€
■ 69900-70100€
■ 70100-70300€
■ 70300-70500€
■ 70500-70700€
■ 70700-70900€
■ 70900-71100€
■ 71100-71300€
■ 71300-71500€
■ 71500-71700€
■ 71700-71900€
■ 71900-72100€
■ 72100-72300€
■ 72300-72500€
■ 72500-72700€
■ 72700-72900€
■ 72900-73100€
■ 73100-73300€
■ 73300-73500€
■ 73500-73700€
■ 73700-73900€
■ 73900-74100€
■ 74100-74300€
■ 74300-74500€
■ 74500-74700€
■ 74700-74900€
■ 74900-75100€
■ 75100-75300€
■ 75300-75500€
■ 75500-75700€
■ 75700-75900€
■ 75900-76100€
■ 76100-76300€
■ 76300-76500€
■ 76500-76700€
■ 76700-76900€
■ 76900-77100€
■ 77100-77300€
■ 77300-77500€
■ 77500-77700€
■ 77700-77900€
■ 77900-78100€
■ 78100-78300€
■ 78300-78500€
■ 78500-78700€
■ 78700-78900€
■ 78900-79100€
■ 79100-79300€
■ 79300-79500€
■ 79500-79700€
■ 79700-79900€
■ 79900-80100€
■ 80100-80300€
■ 80300-80500€
■ 80500-80700€
■ 80700-80900€
■ 80900-81100€
■ 81100-81300€
■ 81300-81500€
■ 81500-81700€
■ 81700-81900€
■ 81900-82100€
■ 82100-82300€
■ 82300-82500€
■ 82500-82700€
■ 82700-82900€
■ 82900-83100€
■ 83100-83300€
■ 83300-83500€
■ 83500-83700€
■ 83700-83900€
■ 83900-84100€
■ 84100-84300€
■ 84300-84500€
■ 84500-84700€
■ 84700-84900€
■ 84900-85100€
■ 85100-85300€
■ 85300-85500€
■ 85500-85700€
■ 85700-85900€
■ 85900-86100€
■ 86100-86300€
■ 86300-86500€
■ 86500-86700€
■ 86700-86900€
■ 86900-87100€
■ 87100-87300€
■ 87300-87500€
■ 87500-87700€
■ 87700-87900€
■ 87900-88100€
■ 88100-88300€
■ 88300-88500€
■ 88500-88700€
■ 88700-88900€
■ 88900-89100€
■ 89100-89300€
■ 89300-89500€
■ 89500-89700€
■ 89700-89900€
■ 89900-90100€
■ 90100-90300€
■ 90300-90500€
■ 90500-90700€
■ 90700-90900€
■ 90900-91100€
■ 91100-91300€
■ 91300-91500€
■ 91500-91700€
■ 91700-91900€
■ 91900-92100€
■ 92100-92300€
■ 92300-92500€
■ 92500-92700€
■ 92700-92900€
■ 92900-93100€
■ 93100-93300€
■ 93300-93500€
■ 93500-93700€
■ 93700-93900€
■ 93900-94100€
■ 94100-94300€
■ 94300-94500€
■ 94500-94700€
■ 94700-94900€
■ 94900-95100€
■ 95100-95300€
■ 95300-95500€
■ 95500-95700€
■ 95700-95900€
■ 95900-96100€
■ 96100-96300€
■ 96300-96500€
■ 96500-96700€
■ 96700-96900€
■ 96900-97100€
■ 97100-97300€
■ 97300-97500€
■ 97500-97700€
■ 97700-97900€
■ 97900-98100€
■ 98100-98300€
■ 98300-98500€
■ 98500-98700€
■ 98700-98900€
■ 98900-99100€
■ 99100-99300€
■ 99300-99500€
■ 99500-99700€
■ 99700-99900€
■ 99900-100100€
■ 100100-100300€
■ 100300-100500€
■ 100500-100700€
■ 100700-100900€
■ 100900-101100€
■ 101100-101300€
■ 101300-101500€
■ 101500-101700€
■ 101700-101900€
■ 101900-102100€
■ 102100-102300€
■ 102300-102500€
■ 102500-102700€
■ 102700-102900€
■ 102900-103100€
■ 103100-103300€
■ 103300-103500€
■ 103500-103700€
■ 103700-103900€
■ 103900-104100€
■ 104100-104300€
■ 104300-104500€
■ 104500-104700€
■ 104700-104900€
■ 104900-105100€
■ 105100-105300€
■ 105300-105500€
■ 105500-105700€
■ 105700-105900€
■ 105900-106100€
■ 106100-106300€
■ 106300-106500€
■ 106500-106700€
■ 106700-106900€
■ 106900-107100€
■ 107100-107300€
■ 107300-107500€
■ 107500-107700€
■ 107700-107900€
■ 107900-108100€
■ 108100-108300€
■ 108300-108500€
■ 108500-108700€
■ 108700-108900€
■ 108900-109100€
■ 109100-109300€
■ 109300-109500€
■ 109500-109700€
■ 109700-109900€
■ 109900-110100€
■ 110100-110300€
■ 110300-110500€
■ 110500-110700€
■ 110700-110900€
■ 110900-111100€
■ 111100-111300€
■ 111300-111500€
■ 111500-111700€
■ 111700-111900€
■ 111900-112100€
■ 112100-112300€
■ 112300-112500€
■ 112500-112700€
■ 112700-112900€
■ 112900-113100€
■ 113100-113300€
■ 113300-113500€
■ 113500-113700€
■ 113700-113900€
■ 113900-114100€
■ 114100-114300€
■ 114300-114500€
■ 114500-114700€
■ 114700-114900€
■ 114900-115100€
■ 115100-115300€
■ 115300-115500€
■ 115500-115700€
■ 115700-115900€
■ 115900-116100€
■ 116100-116300€
■ 116300-116500€
■ 116500-116700€
■ 116700-116900€
■ 116900-117100€
■ 117100-117300€
■ 117300-117500€
■ 117500-117700€
■ 117700-117900€
■ 117900-118100€
■ 118100-118300€
■ 118300-118500€
■ 11

Le comité citoyen est conçu comme un espace d'éducation populaire au sein duquel s'articulent des apports et des données objectives (au travers notamment de l'intervention de personnes qualifiées) et des données subjectives (au travers des témoignages et du vécu des participant-es). Les séances sont préparées par un groupe de salarié-es et bénévoles du collectif de coopération et, depuis janvier 2023, des membres du comité citoyen sont invités à s'impliquer dans la préparation et l'animation des séances.



COMITÉ CITOYEN DE L'ALIMENTATION PROGRAMME 2022



Le programme de la première phase du Comité Citoyen s'est ainsi structuré :

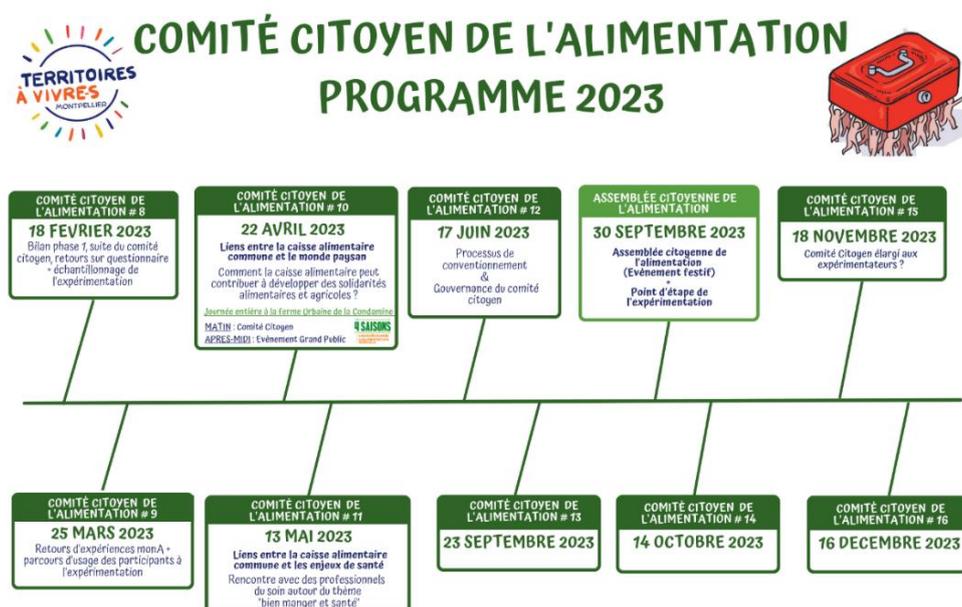
- 1 octobre 2022 - Le comité citoyen de l'alimentation : Se connaître et comprendre le projet d'expérimentation et le rôle du comité citoyen
- 22 octobre 2022 - La démocratie participative : Comment prendre des décisions collectives ? Quelles modalités de fonctionnement pour notre comité ?
- 5 novembre 2022 - Les inégalités sociales et la précarité en lien avec l'alimentation. Quelles sont ces inégalités ? Quelles sont les solutions proposées aujourd'hui ? Que veut-on changer ? Quel est l'intérêt de la caisse alimentaire ?
- 26 novembre 2022 - Le système alimentaire : Quel est notre système alimentaire actuel ? Quels sont ses enjeux en termes d'environnement, de santé, d'égalité ? Que serait un système alimentaire durable ? Comment la caisse alimentaire peut y contribuer ?
- 10 décembre 2022 - Critères de conventionnement et taux de cotisation (séance 1)
- 7 janvier 2023 - Critères de conventionnement et taux de cotisation (séance 2) : Choix des critères d'accès à la caisse et des critères de conventionnement pour la phase 1
- 28 janvier 2023 - Critères de conventionnement et taux de cotisation (séance 3) : Validation du cadre de l'expérimentation et rencontre avec les élu-e-s locaux.

Le 28 janvier 2023 a eu lieu la **Journée de Lancement de la Caisse Alimentaire Commune**. Ce moment a été marqué par une forte mobilisation citoyenne avec la participation de plus de 600 personnes. Ce temps avait été pensé comme un moment de restitution du travail fait par le Comité Citoyen et une invitation large à faire de l'alimentation un enjeu politique majeur.



Depuis le lancement de la Caisse Alimentaire Commune en février 2023, le Comité Citoyen se réunit une fois par mois pour poursuivre le travail de partage et d'apprentissage collectif avec notamment des producteurs locaux et des professionnels de santé. Le Comité Citoyen s'est surtout penché sur la définition des conditions d'ouverture de l'expérimentation à de nouveaux participant·es, le processus de conventionnement et l'intégration dans circuits de distribution de nouveaux points de vente et producteurs.

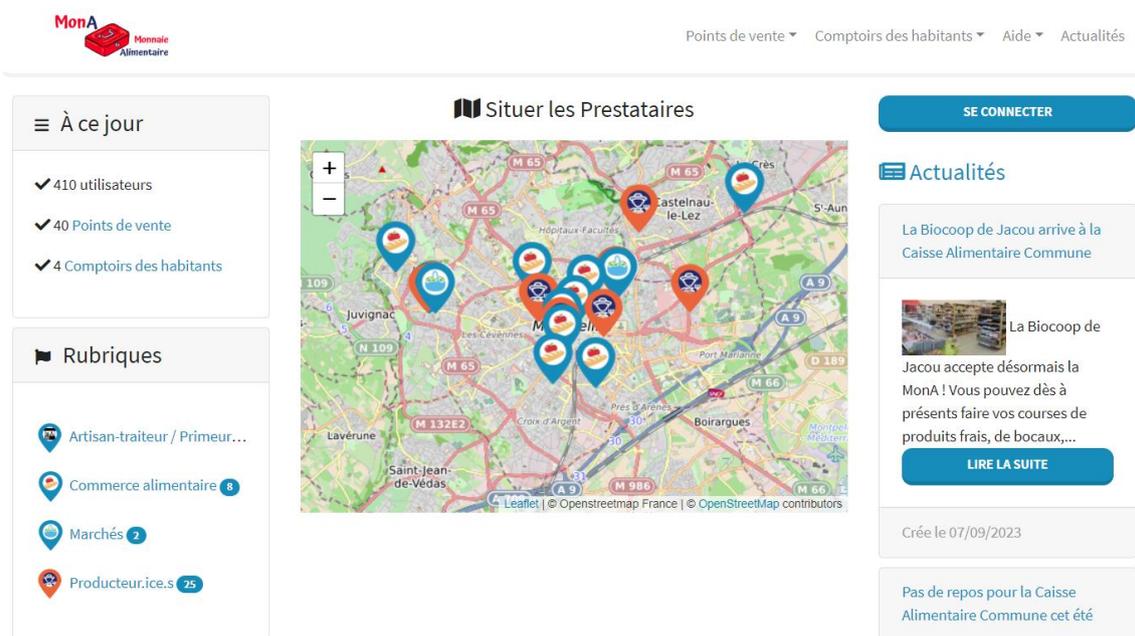
La question du lien avec les producteurs a été l'objet d'une attention particulière de la part du comité citoyen, en recherche de moments de partage avec les paysan·nes pour mieux comprendre leurs contraintes et problématiques. Ainsi, deux séances ont eu lieu dans des fermes environnantes afin de faciliter la rencontre avec des paysans : visites des exploitations, atelier sur le juste prix avec 4 producteurs, temps d'échanges avec des producteurs sous forme d'un cercle samoan.



La Mona - monnaie alimentaire

La monnaie alimentaire représente un élément clé du processus d'expérimentation de la Caisse Alimentaire Commune. Le logiciel fonctionne comme une interface internet et permet le paiement des cotisations par carte bancaire. En plus, des comptoirs de paiement sont organisés à différents endroits de la ville pour pouvoir procéder au paiement de la cotisation par chèque ou en espèces, ainsi qu'assister les personnes dans l'utilisation du logiciel.

Le travail de création de cette monnaie alimentaire a été réalisé en partenariat avec la Graine, monnaie locale de l'Hérault. La MonA s'appuie sur le logiciel de gestion utilisé par La Graine, le Kohinos. Il s'agit d'un logiciel libre (sous licence AGPLv3) destiné à faciliter la gestion et le pilotage des monnaies locales complémentaires et citoyennes en France. Nous avons souhaité travailler sur un logiciel libre dans une logique de coopération et de partage d'outils avec d'autres territoires.



The screenshot displays the MonA website interface. At the top left is the MonA logo. Navigation links include 'Points de vente', 'Comptoirs des habitants', 'Aide', and 'Actualités'. A sidebar on the left shows 'À ce jour' with 410 users, 40 points of sale, and 4 resident counters. Below are 'Rubriques' with categories like 'Artisan-traiteur / Primeur...', 'Commerce alimentaire' (8), 'Marchés' (2), and 'Producteur.ice.s' (25). The main area features a map titled 'Situer les Prestataires' with various location pins. A 'SE CONNECTER' button is visible. A news section on the right highlights 'La Biocoop de Jacou arrive à la Caisse Alimentaire Commune' with a 'LIRE LA SUITE' button and a date of 07/09/2023.

La MonA, à différence des monnaies locales complémentaires (avec un taux de reconversion fixe et égal, 1 € = 1 monnaie locale) a été pensée pour pouvoir appliquer des « taux de conversion diversifiés » selon la situation socio-économique des personnes. Pour cela, nous avons réalisé du développement informatique spécifiques permettant à certains profils de cotiser 1 €, d'autres à 50 € et encore à d'autres à 170 € tout en recevant le même montant de 100 € en MonA.

De plus, la diversité des profils impliqués dans l'expérimentation nous a obligé à repenser l'ergonomie de paiement (de la part des habitants) et d'encaissement (de la part des producteurs et commerçants).

Le processus de conventionnement et le circuit de distribution

Le conventionnement a été posé comme objet de travail du comité citoyen à partir du mois de novembre 2022. Au cours de différents temps d'échange en plénière du comité citoyen, en ateliers et en séances intermédiaires, puis de visites de lieux de distribution, et d'échanges avec des producteurs et productrices locaux, une série de critères et une méthodologie élaborée de manière collective ont progressivement émergé.

CHRONOLOGIE CONVENTIONNEMENT



Depuis, deux séances supplémentaires de travail ont permis de mettre en forme une méthodologie pour le conventionnement : le 17 juin lors d'une séance du comité citoyen, puis lors d'une séance intermédiaire de travail ; cette méthodologie sera actée en plénière par le comité citoyen lors de la séance du 14 octobre 2023. Elle a été nourrie des différents temps d'échange avec des producteurs et lieux de distribution.

Phase 1 : conventionnement des partenaires du projet (novembre 2022-février 2023)

Dans un premier temps, les lieux conventionnés par le comité citoyen, l'ont été sur la base des partenaires du projet de Caisse. Le comité citoyen a échangé avec des représentants de ces lieux lors de la séance du 4 avril 2023. Ces lieux opèrent de manière transparente, ont une recherche d'éthique dans la relation aux producteurs, une lucrativité limitée ou nulle et reposent beaucoup sur du bénévolat.

C'est ainsi que des groupements d'achats citoyens, une épicerie sociale et solidaire et un marché paysan ont été conventionnés :

- La Cagette, supermarché coopératif
- 4 Groupements d'achat de Vrac & Cocinas
- Le marché paysan des Aubes (conventionnement de 15 producteurs et productrices locaux aux pratiques agroécologiques)
- L'épicerie de quartier l'Esperluette
- Le marché de quartier de Celleneuve, partenaire historique du projet dès l'expérimentation des bons d'achats solidaires en 2021.

Phase 2 : conventionnement de l'existant (mars 2023-maintenant)

Dans une deuxième phase, le comité citoyen a décidé de se pencher sur le conventionnement de lieux proposant une alimentation durable ; et a simultanément défini le contenu de la notion de durabilité.

Le comité citoyen a travaillé au cours de différents temps collectifs sur une méthodologie pour le conventionnement de nouveaux lieux de vente déjà existants (commerces "classiques" ou lieux gérés par des citoyen-nes ou des producteur-ices). L'objectif est de conventionner des lieux qui correspondent au maximum à une alimentation durable, tout en maillant au mieux le territoire de la métropole de Montpellier et les différentes pratiques d'achat des habitant-es de Montpellier. Les membres du comité ont ainsi identifié différents critères considérés comme des dimensions importantes de la durabilité, dont les principaux sont.

Suite à une première cartographie des lieux existants sur la Métropole de Montpellier, des visites ont lieu sur divers points de vente, afin de confronter les pratiques aux différents critères, à travers une grille d'évaluation multi-critères, sous forme de sémaphore. Cela permet de comparer les différents lieux au regard de ces

critères et d'aider à la prise de décision pour la priorisation des conventionnements, en confrontant l'idéal et l'existant. Cette grille pourra également permettre d'identifier des marges d'amélioration dans les différentes dimensions de la durabilité (par exemple en mutualisant des approvisionnements auprès de producteurs locaux).

Il a été décidé de mettre en place un processus simplifié pour le conventionnement des producteurs en direct, à la fois pour des raisons pratiques, et de par la forte volonté exprimée par le comité citoyen de soutenir les producteurs locaux.

Le conventionnement de l'existant en quelques chiffres :

- Une cinquantaine de lieux nommés sur la carte par les membres du comité citoyen
- 9 visites de lieux de distribution et 14 de producteurs, auxquelles ont participé 15 membres du comité citoyen, et 2 expérimentateurs de la caisse.
- 15 points de vente validés par le comité lors des séances du 22 avril, du 13 mai et du 17 juin :
 - o 9 lieux de distribution (classiques ou gérés par des citoyens et/ou des producteurs) : Biocoop du Faubourg du Courreau, Biocoop du Crès et de Jacou, Locavorium de Fréjorgues et Saint-Jean-de-Védas, Epicerie Folle Avoine, Epicerie Késaco ; boutique paysanne Sentiers de Cévennes (vente direct en collectif géré par des paysans) ; Crèmerie Coopérative, épicerie collaborative autogérée.
 - o 6 producteurs en direct : Compagnons de Maguelone et Jardins de Cocagne Mirabeau (paniers de légumes) ; 4 producteurs présents sur marché des Arceaux.
- 6 points de vente validés mais pas encore inscrits car obstacle technique ou process qui prend du temps ; 7 points de vente en attente de validation (6n producteurs et un lieu de distribution), 1 point de vente refusé
- Au 13 octobre 2023, 9 points de vente (5 lieux de distribution et 4 producteurs) sont ouverts pour la MonA dans la phase 2; 6 lieux sont en cours d'inscription ou qui n'ont pas pu être inscrits pour cause de problèmes techniques.

Les outils :

Au cours des mois de travail collectif, différents outils ont émergé et ont été affinés :

- La grille de critères

Cette grille d'évaluation est le résultat des travaux du comité citoyen relatifs au conventionnement. Pendant plusieurs mois, les membres du comité citoyen ont dessiné collectivement les formes des systèmes alimentaires qu'ils souhaitaient soutenir. De ces discussions ont émergé un certain nombre de thèmes et pratiques que le comité citoyen considère comme primordiaux, et qu'il souhaite aborder avec les lieux de distribution alimentaire. Afin de réduire la part de subjectivité et de rendre transparentes les décisions relatives au conventionnement, il a rapidement émergé la nécessité de créer un outil permettant d'accompagner et d'affiner le jugement du comité citoyen. Le collectif d'animation a donc mis au point cette grille, en tentant de synthétiser l'ensemble des positions, parfois ambivalentes, exprimées par le comité. L'enjeu était également de traduire des opinions, des souhaits et des idéaux en catégories et sous-catégories graduées et justement pondérées entre elles. Cette grille devait en plus être concise, appropriable et claire, tout en étant la plus exhaustive possible.

Elle a été élaborée entre mars et juin 2023, et ses différentes versions ont été mises à l'épreuve de la pratique lors des premières visites. Elle permet de classer les lieux de distribution selon 4 grandes catégories de critères (praticité, qualité des produits, relation aux producteurs, gouvernance); divisés en sous critères ; et une échelle de 4 niveaux entre la pratique la plus vertueuse (3 points) ; et la moins vertueuse (0 points)

- En voici quelques extraits :

GRILLE LIEUX DE DISTRIBUTION version ajustée après le comité citoyen du 17 juin	
Praticité et accessibilité	
Maillage territorial - On privilégie les lieux de distribution qui permettent de couvrir les besoins des expérimentateurs de la caisse	
- Pertinence importante (pas d'autre commerce conventionné dans le périmètre et présence d'expérimentateurs)	3 points
- Lieu situé dans une zone avec d'autres commerces conventionnés et des expérimentateurs	2 points
- Lieu situé dans une zone sans autre commerce conventionné, et sans expérimentateurs dans le périmètre	1 point
- Offre redondante avec un autre commerce conventionné dans une zone avec peu ou pas d'expérimentateurs	0 point
Diversité de produits - on privilégie les lieux de distribution permettant de faire des courses complètes	
- Possibilité de faire la grande majorité de ses courses alimentaires au même endroit	3 points
- Possibilité de faire une partie de ses courses avec une gamme limitée de produits	2 points
- Un seul type de produit disponible à la vente	1 point
Accessibilité physique - on privilégie des lieux accessibles avec différents modes de transports	

GRILLE PRODUCTEUR-ICES version ajustée après le comité citoyen du 17 juin	
Praticité	
Circuit de commercialisation - On privilégie les producteurs ayant plusieurs points de vente sur la Métropole de Montpellier	
- 3 points de vente directe ou + (marchés, AMAP, groupements d'achat) sur la métropole	3 points
- 2 points de vente directe ou (marchés, AMAP, groupements d'achat) sur la métropole	2 points
- 1 point de vente directe ou (marchés, AMAP, groupements d'achat) sur la métropole	1 point
Qualité des produits	
Pratiques agricoles durables - On privilégie les producteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	
- 100% produits labellisés Bio	3 points
- Pratiques globalement durables et/ou réflexion sur l'agriculture durable	2 points
- Quelques pratiques durables sans réflexion globale	1 point
- Conventionnel, industriel, pas de réflexion sur les pratiques agricoles	0 point
- Bonus : Présence de pratiques agroécologiques et/ou de démarches pour réduire ou valoriser les déchets de la ferme (consigne, bâches réutilisables, valorisation du petit lait, etc.)	
	1

- Le questionnaire

Le questionnaire permet de remplir la grille, il cherche à être le plus exhaustif possible. En voici quelques extraits.


Comité Citoyen de l'Alimentation
 Visites des lieux de distribution alimentaire de la Métropole de Montpellier

Date de la visite :

Personnes présentes :

Nom du point de vente :

Personne référent.e dans le lieu de vente :

Contact (mail et/ou tel) :

Adresse :

Démarche des visites : mieux connaître le fonctionnement de divers lieux de distribution alimentaire sur la Métropole de Montpellier, afin de se familiariser avec les enjeux des différents modèles en matière d'alimentation durable, dans une perspective de potentiel conventionnement pour la caisse alimentaire commune.

Comment le prix d'achat aux fournisseurs et aux producteurs est-il fixé ? Si l'achat est fait en direct auprès des producteurs, qui fixe le prix ? S'il s'agit de vente directe, comment est déterminé le prix de vente ?

.....

.....

QUALITÉ DES PRODUITS :

Le lieu utilise-t-il une charte de qualité ? Oui/non (si oui, joindre au questionnaire)

Si oui quels sont ses principaux éléments ?

.....

Est-ce que les produits commercialisés ont un label de qualité ? (entourer et détailler)

Oui (tous les produits) / oui (la grande majorité des produits) / oui, certains produits - proportion ? / Non

Quel(s) label(s) ?

Autre(s) démarche(s) de qualité :

.....

- La fiche synthèse :

Elle est élaborée pour chaque lieu après les visites, afin de permettre à tous les membres du comité citoyen de s'approprier les informations clé, à partir d'un code couleur appliqué à chaque catégorie de critères et sous critères (3points = vert foncé ; 2 points = vert clair ; 1 point = jaune ; 0 point = rouge)

PRATICITÉ ET ACCESSIBILITÉ

- Près du centre-ville, avec beaucoup de participant-es à la caisse. Pas encore de lieu conventionné aux Arceaux
- Il y a tout pour faire ses courses (fruits et légumes, épicerie, viande, fromages, pain, etc.)
- Proche du Tram Ligne 3 Les Arceaux, accessible fauteuil, vélo et voiture.
- Ouvert lundi-samedi de 8h à 19h30

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ

- Tous les produits sont issus de l'agriculture biologique; cherchent à éviter le bio industriel
- ☹️ ● Ragon vrac existe sauf en été (problème de mites); viande et fromages emballés.
- ● Gros rayon de fruits et légumes, peu de produits transformés

RELATION AVEC LES PRODUCTEURS

- ● Se fournissent localement auprès de certains producteurs; complètent avec certains produits d'appel comme les bananes, international.
- ☹️ ● Travaillent en direct avec différents producteurs, et avec des grossistes bio (en évitant le bio industriel). Les producteurs fixent leur prix
- Relation de confiance avec les producteurs; pas de contractualisation mais relations stables.

MODÈLE ÉCONOMIQUE, GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

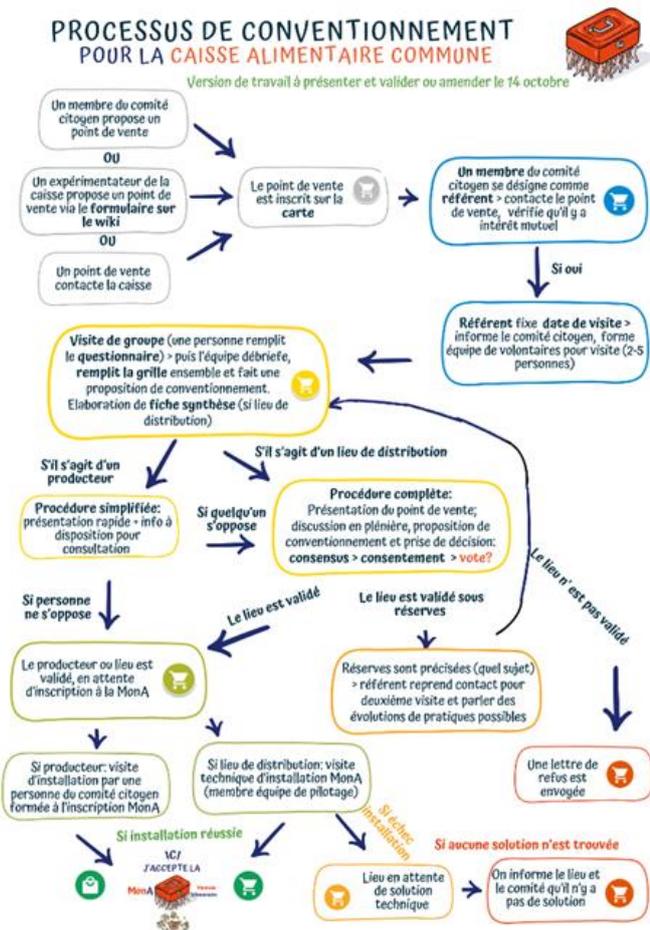
- ● Entreprise familiale; pas une coopérative mais décisions prises par tout le monde.
- On ne connaît pas précisément les marges mais on voit qu'ils ne cherchent pas à s'enrichir.
- Tous les salariés font partie de la famille, se font confiance et prennent des initiatives, pas d'exploitation.
- Font des donc de manière ponctuelle, mais n'ont pas beaucoup de surplus parce qu'ils achètent en petites quantités, pas beaucoup de stock

RELATION ENTRE LA STRUCTURE ET LE COMITÉ CITOYEN

- Lieu très ouvert et chaleureux, accueillant, familial, populaire, souriants. Entreprise familiale, d'origine paysanne, très concernés par l'accès de tous à l'alimentation de qualité. Militants historiques de l'agriculture biologique à Montpellier

- Les étapes du conventionnement

Il a été élaboré et affiné de manière progressive au cours des premières expériences de conventionnement de lieux.



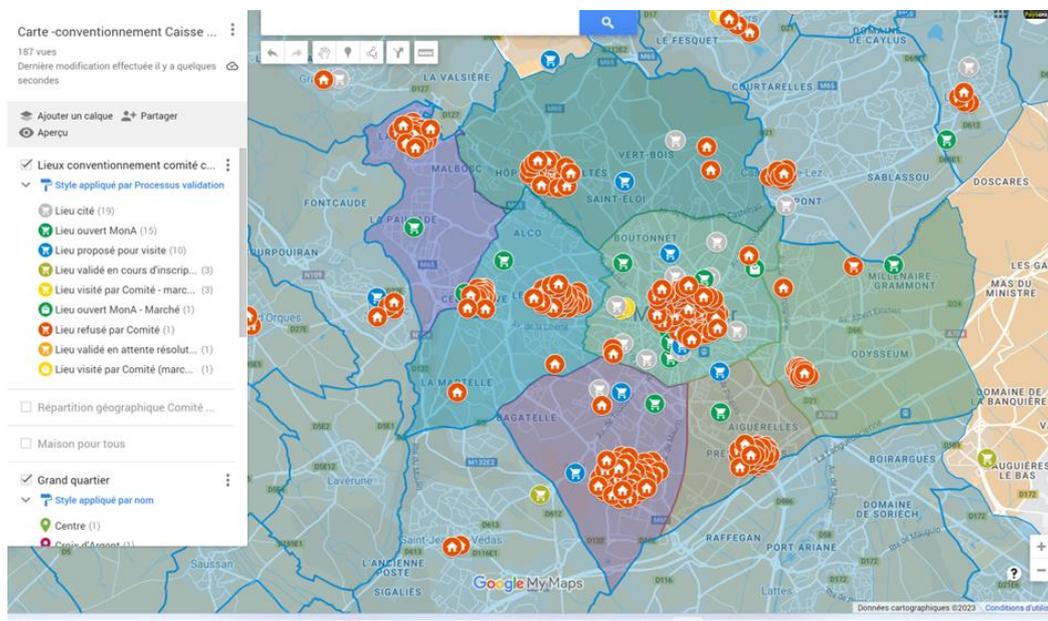
LES ÉTAPES DU CONVENTIONNEMENT POUR LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE

- #### PROPOSITION DE POINT DE VENTE
- Point de vente cité par:
 - membre comité citoyen,
 - expérimentateurs (via wiki), ou
 - à l'initiative du point de vente
- #### VISITE ET VALIDATION
- Point de vente proposé pour visite (par un référent comité citoyen)
 - Point de vente visité en attente de validation par le comité citoyen
- #### DECISION
- Deux modes de prise de décision :
- **Lieu de distribution:** discussion en plénière puis décision au consensus>consentement>majorité
 - **Producteur/transformateur:** validé par défaut sur proposition du référent du comité citoyen, si opposition part en plénière
- Point de vente validé, en attente d'inscription
 - Point de vente validé avec des réserves (en fonction de la grille de critères)
 - Point de vente refusé
- #### INSCRIPTION À LA MONA
- Deux modes d'inscription:
- **Lieu de distribution:** visite technique par l'équipe de pilotage pour inscription
 - **Producteur/transformateur:** visite par membres du comité citoyen formés à l'inscription
- Points de vente actifs
- Lieu de distribution inscrit à la MonA
 - Producteur inscrit à la MonA
- Points de vente inactifs
- Problème technique détecté lors de la visite, en attente de résolution
 - Impossible de résoudre le problème technique

(version travail)

- La carte :

Elle met en relation les points de distribution selon les différentes étapes du conventionnement ; et les expérimentateur-ices de la caisse ; dans un deuxième temps elle cartographiera également les projets de création de nouveaux points de vente.



Phase 3 : transformation des paysages alimentaires (perspectives pour fin 2023 - 2025)

La cartographie de l'existant permet de dessiner en creux des zones dans lesquelles il n'existe pas d'offre alimentaire satisfaisante (qualifiés de "bourbiers alimentaires").

Dans ces zones, l'objectif de la **phase 3** est

- d'identifier et d'accompagner des commerces de proximité existants, volontaires et intéressés, dans une transition de leurs approvisionnements.
- d'identifier et d'accompagner des initiatives citoyennes pour la création de nouveaux points de vente gérés ou co-gérés par des citoyen-nes et/ou des producteurs-ices. Dans une perspective plus large, ces lieux seraient aussi des espaces de rencontre, qui permettent de retisser du lien social à partir de l'alimentation. A moyen terme, l'ambition de la caisse est ainsi d'être un outil de transformation des paysages alimentaires vers plus de durabilité.

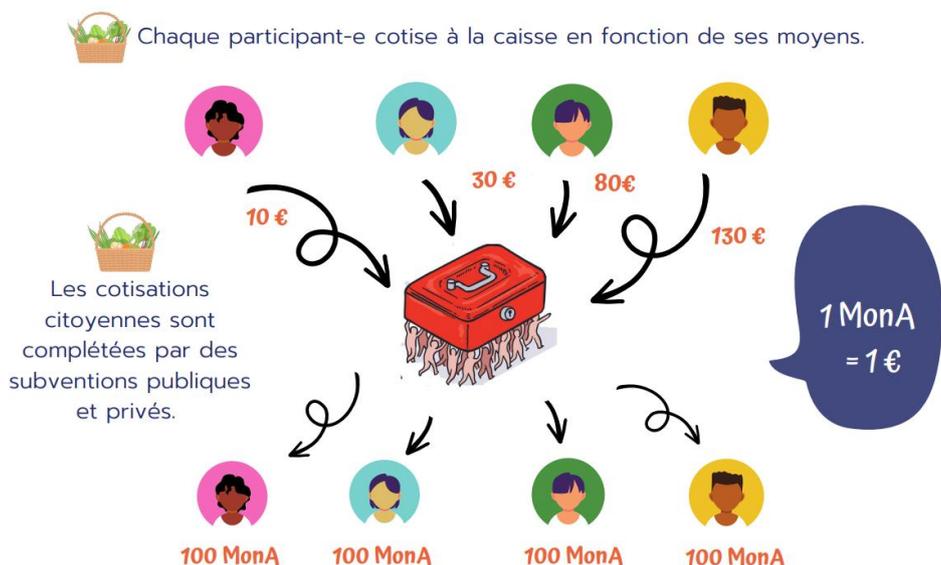
Cette phase commencera au dernier trimestre 2023 avec des réunions de quartiers qui permettront aux utilisateurs de la MonA, qu'ils soient ou non membres du comité citoyen, d'échanger sur la réalité des paysages alimentaires de leurs quartiers, de partager leurs envies de changements et finalement de faire émerger de nouvelles initiatives, qui pourront déboucher, soit sur l'accompagnement de lieux existants vers des pratiques plus durables ; soit vers l'émergence de nouveaux lieux, gérés par des citoyens en lien avec des producteurs locaux sur les quartiers.

Le circuit de distribution :

Après le processus de conventionnement, une étape d'accompagnement à l'installation du logiciel MonA est nécessaire avant que les points de vente entrent dans le circuit de distribution de la caisse alimentaire commune. Le circuit de distribution est actuellement composé de 38 points de vente acceptant la MonA : 8 commerces alimentaires (supermarché bio, épicerie spécialisée, coopérative d'achat, groupements d'achats, épicerie sociale et solidaire...), 25 producteurs vendant en direct principalement sur 2 marchés, 5 artisans-traiteurs présent également sur les marchés.

Au 30 septembre 2023, près de 4 000 achats ont été fait en MonA dans des points de vente promouvant des filières durables, pour un montant de 102 360€ (soit un panier moyen tout commerces confondus de 26€). Près de 13% de ce montant revient à des producteurs vendant en direct, notamment sur 2 marchés (le marché paysan des Aubes et le marché de quartier de Celleneuve).

Le dispositif d'expérimentation



Concrètement l'expérimentation de caisse permet aux habitant-es volontaires de cotiser à la caisse en fonction de leurs moyens et de disposer d'un montant mensuel de 100 MonA (= 100 euros) à dépenser dans des lieux de distribution alimentaire conventionnés, ouverts à tout-es, choisis par le comité citoyen de l'alimentation.

L'expérimentation a démarré en février 2023 avec la participation des 47 membres du Comité Citoyen. Pour permettre l'intégration de nouveaux expérimentateurs, le comité citoyen (en accord avec le collectif de coopération et le conseil scientifique) a décidé de procéder à un tirage au sort afin de réaliser un panel représentatif de la population de la Métropole de Montpellier sur la base de deux critères, l'âge (mois de 30 ; 30/59 ans et 60 ans et +) et 4 niveaux de revenu. Cela nous a permis d'identifier 12 catégories socio-économiques nous permettant de positionner les candidats expérimentateurs. Ensuite, un appel à participation a été lancé en avril 2023 en demandant aux personnes volontaires de répondre à un questionnaire en indiquant leur âge et leur niveau de revenu. Un tirage au sort a donc été réalisé pour les catégories dans lesquelles le nombre de personnes candidates excédait le nombre de places disponibles.

Cette intégration s'est faite en deux vagues successives :

- Première vague (avril 2023) : Cette première mobilisation s'est voulue restreinte et s'est appuyée sur trois leviers. Le premier est l'envoi de l'appel à participation aux personnes s'étant positionnées comme intéressées par l'expérimentation, notamment lors de l'événement de lancement de la caisse le 28 janvier 2023. Le deuxième est la mobilisation de partenaires de l'action sociale dans le but d'identifier des personnes accompagnées susceptibles d'être intéressées par l'expérimentation. Nous avons également sollicité les partenaires du collectif de coopération pour leur permettre de diriger des personnes en situation de vulnérabilité. Ces différents partenaires ont eu la possibilité d'orienter un nombre déterminé de personnes en situation de précarité vers la caisse, sans que celles-ci ne passent par le processus de tirage au sort. Le dernier levier est un relai de l'appel à participation au sein des structures partenaires, par exemple par de l'affichage sur les lieux de ventes partenaires.
- Deuxième vague (mai 2023) : Cette phase de mobilisation plus large s'est appuyée sur un relais plus important des partenaires et des membres du comité citoyen auprès de leurs réseaux, qu'ils soient physiques ou via les réseaux sociaux. L'appel à participation a également été diffusé via des médias locaux.

Au total, 550 "candidatures" ont été reçues. Toutes les personnes sélectionnées, qu'elles aient été tirées au sort ou orientées directement par les partenaires, ont été invitées à s'inscrire à une réunion d'information en présentiel pendant laquelle une équipe de salariés et de membres du comité citoyen ont pu présenter les enjeux du projet et partager les choix réalisés dans la modélisation du dispositif. Ces temps de partage, quoique laborieux à organiser, représentent un gage de qualité dans l'accueil des nouveaux expérimentateurs. À ce jour 17 réunions d'accueil ont été organisées.



LA CAISSE EN CHIFFRES

DONNÉES DE MI FÉVRIER AU 1ER OCTOBRE



1 COMBIEN SOMMES NOUS DANS LA CAISSE ?

47 au Comité Citoyen
52 Partenaires
332 Tiré.e.s au sort

Total
431

Objectif initial de 400 tiré.e.s au sort cotisants

Après les réunions d'accueil nous sommes **353** enregistré.e.s à la MonA dont **325** Cotisant.e.s **7** Cotisant.e.s (= avoir cotisé au moins une fois).

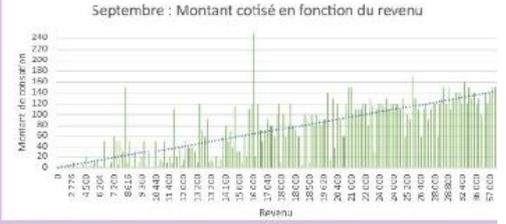
Parmi les Cotisant.e.s on compte **311** Acheteur.euse.s (= avoir acheté au moins une fois)

Répartition des tirés au sort en fonction des groupes



5 LIEN ENTRE ÂGE, NIVEAU DE REVENU ET COTISATIONS...

• Les cotisations semblent corrélées au niveau de revenu par part déclaré par les participant.e.s



• Une tendance des plus jeunes à cotiser de plus faibles montants quelque soit leur niveau de revenu
En moyenne les moins de 30 ans cotisent à hauteur de 57€, contre 75€ pour les 30-59 ans et pour les plus de 59 ans.
La moitié des plus jeunes cotisent un montant inférieur à 60€, l'autre moitié un montant supérieur. Pour les 30-59 ans la cotisation médiane est de 80€, et de 90€ pour les plus de 59 ans.



2 COTISATIONS VERSÉES DEPUIS LE 18/02/23

Rappel : Chaque foyer reçoit 100 MonA contre une cotisation libre et guidée (sans justificatif)

Total des cotisations versées = 71 927€

Total des dons versés = 905€

Soit un total versé de 72 832€

Utilisation Budget Caisse = 44 325€

3 ACHATS

Près de 4 000 achats depuis le début, pour un montant total de 702 360€.

Top 3 des points de vente au 1er septembre :

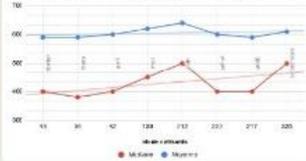
50% des achats à la Cagette

23% à la Biocoop du Courreau

13% chez les Producteurs (tout marchés confondus)

4 EVOLUTION DES COTISATIONS

Evolution de la moyenne et médiane des cotisations



En septembre, sur 269 cotisant.e.s la moyenne des cotisations est de 61€. La moitié des cotisant.e.s versent un montant de cotisation inférieur à 50€, l'autre moitié un montant supérieur.

En août, sur 217 cotisant.e.s la moyenne des cotisations est de 59€. La moitié des cotisant.e.s versent un montant inférieur à 40€, l'autre moitié un montant de cotisation supérieur.

A ce jour, les expérimentateurs de la Caisse Alimentaire Commune sont ainsi répartis :

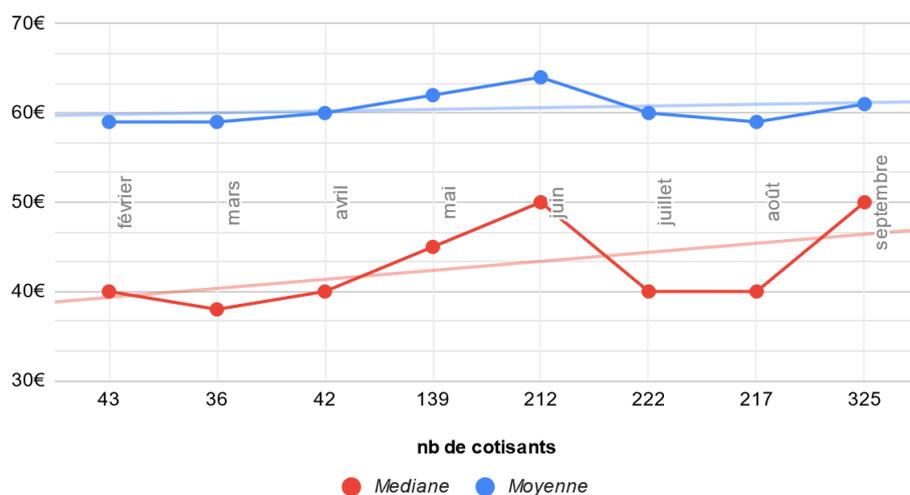
- **47 membres du comité citoyen**
- **52 personnes orientées par des partenaires** : SIAO 34, clinique Propara, CCAS ville de Montpellier, Collectif Migrants bienvenus 34, association Famille au grand cœur, Secours Catholique, Vrac & Cocinas, l'Esperluette, L'Epso, Solidarité Dom-Tom, La Cagette.
- **332 personnes tirées au sort**

Au 30 septembre 2023, parmi ces 432 expérimentateurs, 353 sont enregistrés au logiciel MonA. Parmi eux 325 ont cotisé à la caisse au moins une fois, à hauteur de leurs moyens depuis le début de l'expérimentation. On compte également 311 personnes ayant le statut d'acheteur : c'est-à-dire qu'ils ont acheté au moins une fois en MonA depuis le début de l'expérimentation. On voit ainsi que le processus peut être plus ou moins long à intégrer : de l'entrée dans l'expérimentation jusqu'à la dépense effective de MonA pour de l'alimentation de qualité, différentes étapes jalonnent le parcours de l'expérimentateur. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux ces expérimentateurs afin d'éviter au maximum des formes de non-recours.

Les cotisations

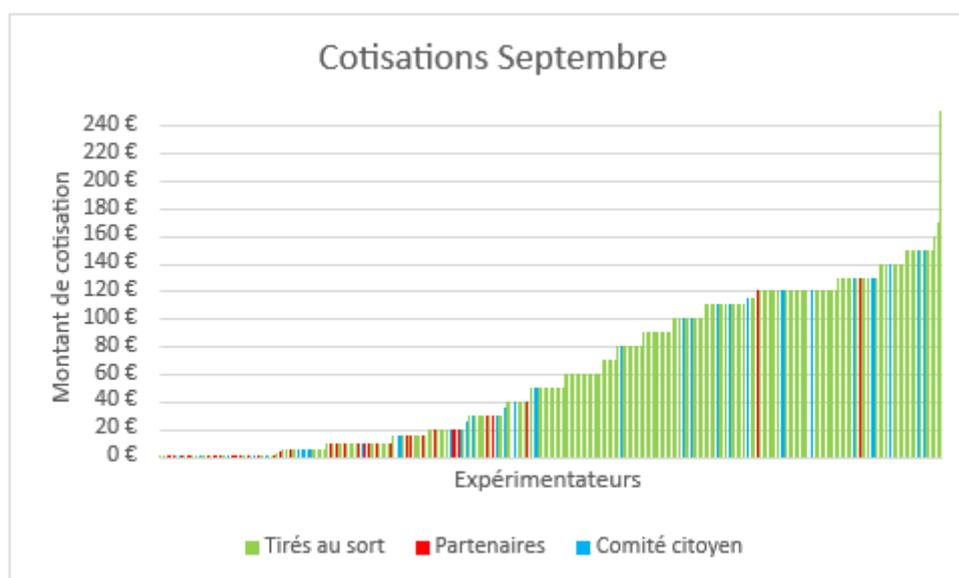
Concernant le comportement des cotisations, son évolution est suivie tout au long de l'expérimentation.

Evolution de la moyenne et médiane des cotisations



Au 30 septembre 2023, la cotisation moyenne est de 61€ pour 269 cotisations. La médiane des cotisations est de 50€ (la moitié des participants cotisent moins de 50€, l'autre moitié plus de 50€). En regardant plus finement la répartition des cotisations on observe que : un quart des personnes (1er quartile) cotisent entre 1€ et 10€, un quart entre 10€ et 50€, un autre quart entre 50€ et 115€ (3ème quartile), puis enfin le dernier quart cotise au-dessus de 115€. La cotisation minimale est de 1€, la cotisation maximale de 250€.

Ci-dessous un exemple de la répartition du montant des cotisations au mois de septembre 2023 :



La structuration de filières durables et solidaires

Parmi les axes de travail identifiés par le collectif en 2021, il y a l'axe agricole et la mutualisation des approvisionnements. L'intention était de partir à la fois de la demande des épiceries, lieux de distribution et groupements d'achats membres du projet en recensant les besoins en approvisionnements (produits manquants ou difficile à trouver, difficultés de livraison ou de stockage, etc.), et de mener un travail sur l'offre disponible sur le territoire métropolitain et territoires voisins en identifiant les producteur·ices souhaitant développer leur commercialisation. Dès le départ de ce chantier, la construction de solutions telles que la planification et la création d'une centrale d'achats à but non lucratif de produits de qualité ont été envisagées. L'ambition du collectif était de réfléchir collectivement à la transformation des formes d'approvisionnement des lieux de distribution, afin de créer un écosystème solidaire des producteur·ices.

Travail sur la demande

Un groupe de travail sur les approvisionnements et les filières a été initié en février 2022, composé des membres du collectif de coopération représentant plutôt la “demande”. Un premier état des lieux a été réalisé lors d’une rencontre individuelle. Sur la base de ces réponses, 4 réunions ont été organisées entre février 2022 et juin 2023 pour mettre en commun les besoins et trouver des convergences. L’objet de travail retenu par le groupe après deux réunions a été d’identifier quelques produits sur lesquels nous allons ensuite tester des commandes en commun (même producteur, même jour de livraison afin d’atteindre quantités suffisantes pour rentabiliser la livraison). Les produits sur lesquels les tensions étaient les plus importantes étaient les légumes de conservation et les fruits à noyaux. Plusieurs producteurs héraultais ont alors été identifiés au printemps 2023 pour fournir et livrer ces produits. Par ces tests, l’objectif est de trouver l’organisation à mettre en place pour faciliter les approvisionnements de structures relativement petites en produits locaux de qualités, ainsi que de trouver la solution la plus adaptée au producteur·ices. Les premiers tests vont être réalisés à l’automne 2023. Par la suite, cela posera certainement des questions logistiques, telles que regrouper les livraisons à un seul endroit de Montpellier, tester des solutions de logistique dite du “premier kilomètre”, ou d’autres encore, mais l’objectif est de trouver les solutions en faisant.

Parmi les leviers de changement envisagés, il y a également l’outil de commande et logistique. Pour avancer sur ce point, un voyage d’études a été organisé en juillet 2023 à Lyon et Saint-Etienne pour rencontrer le GRAP et De la Ferme au Quartier. Nous sommes partis avec plusieurs structures pour rencontrer des initiatives plus avancées qui ont pensé et mis en œuvre des écosystèmes solidaires entre producteurs et consommateurs, via des intermédiaires, autour d’outils logistiques (logiciels, stockage, transports, etc.). Ces rencontres ont permis de nourrir la réflexion autour de l’approvisionnement de grandes villes par des producteurs locaux, et l’exemple de GRAP avec sa “dé-centrale” d’achats a particulièrement retenu l’attention des participant·es.

Travail sur l’offre et le lien aux producteur·rices

En parallèle, les producteur·ices ont été sollicité·es pour approvisionner la caisse mais aussi pour construire la réflexion sur de nouvelles formes d’approvisionnement. Dans cette perspective, la création d’un GIEE (groupement d’intérêt économique et environnemental) autour de la caisse est en cours. Composé d’au moins 8 maraîchers installés autour de Montpellier, ce groupe permettra d’échanger sur les modèles économiques des fermes, selon leur typologie, et de penser collectivement des améliorations pour consolider l’existence de fermes déjà en place, très souvent fragilisées quel que soit le système. La plupart de ces maraîchers approvisionnent déjà la caisse, en vente directe ou via un intermédiaire, et ont exprimé le besoin de travailler sur différents sujets tels que la planification, la définition du juste prix, et la sécurisation de leurs débouchés.

Un questionnaire à destination des producteur·ices est en cours de rédaction. Il vise à recenser les fermes en recherche de nouveaux débouchés sur Montpellier. A terme, il s’agira de concevoir collectivement, avec les habitant·es, de nouvelles formes de distribution (groupements d’achats de produits frais par exemple).

Le travail sur la structuration de filières se fait en lien étroit avec la Métropole de Montpellier, dans le cadre de sa Politique agroécologique et alimentaire et le MIN-Marché gare. Des rencontres techniques régulières ont lieu afin d’avancer en partenariat sur nos actions respectives.

Les financements de la caisse et le comité institutionnel

La caisse alimentaire commune est un budget collectif issu de fonds publics et privés, et de contributions citoyennes. Au 31/09/2023 les financements obtenus sont ainsi répartis :

- FINANCEMENTS PUBLICS :
 - Ville de Montpellier 2022 : 15 000 €
 - Montpellier Méditerranée Métropole 2022 : 30 000 €
 - Ville de Montpellier 2023 : 30 000 €
 - Montpellier Méditerranée Métropole 2023 : 30 000 €
 - Région Occitanie : 15 000 €
 - Département de l'Hérault : 10 000 € (demande en cours d'instruction)
- FINANCEMENTS PRIVÉS :
 - Fondation Daniel et Nina Carasso : 50 000 €
 - Fondation de France : 50 000 €
- CONTRIBUTIONS CITOYENNES :
 - Cotisations Citoyennes : 71 000 € (données au 30/09/2023)

Au 30/09/2023, les 72 832 euros de cotisations citoyennes collectés mobilisent 44 325 euros de subventions sur les 220 000 euros acquis pour cette phase d'expérimentation.

En septembre 2023, nous avons lancé un groupe de travail sur le modèle économique de la Caisse pour analyser plus précisément les données économiques de la Caisse (taux de cotisation, retombées économiques pour les points de vente et producteurs, etc.) mais aussi pour travailler les conditions de pérennisation de la Caisse. Dans le cadre de ce groupe de travail nous allons notamment étudier les possibilités d'implication du secteur privé dans le financement de la Caisse.

Le comité institutionnel

Dans le cadre de l'expérimentation de caisse alimentaire commune, un espace de travail inter-institutionnel a été mis en place avec :

- La Ville de Montpellier
- La Métropole de Montpellier
- Le Conseil Départemental de l'Hérault
- La Région Occitanie
- La DRAAF Occitanie
- La DREETS Occitanie
- Le commissaire régional à la lutte contre la pauvreté

A ce jour, ce groupe a été réuni 2 fois. Le but de ces ateliers est d'interroger les politiques publiques actuelles au prisme des avancées et résultats "chemin faisant" de l'expérimentation.

Le 1^{er} comité institutionnel qui a eu lieu en octobre 2022 a permis de faire état du travail de modélisation de l'expérimentation et de mobilisation des habitants. Le 2^{ème} comité institutionnel a eu lieu le 16 octobre 2023.

Le conseil scientifique et le travail de recherche-action

Depuis septembre 2022, nous animons un conseil scientifique de 11 chercheur·ses, auxquels viennent prêter main forte des étudiant·es en Master IPAD, Master “Humanités environnementales”, Master “Développement social”. Le but est de co-construire et mettre en œuvre un protocole d’observation et d’évaluation de l’expérimentation et d’engager un travail de recherche-action participative.

Les membres du Comité Scientifique sont :

- Pauline Scherer : sociologue-intervenante, pôle recherche et expérimentations, association Vrac & Cocinas
- Killian Vallois : chargé de mission, pôle recherche & expérimentation, Vrac & Cocinas
- Nicolas Bricas : socio-économiste, UMR MOISA, CIRAD-Supagro et titulaire de la Chaire Unesco alimentation du monde
- Marie Walser : chargée de mission à la Chaire Unesco Alimentation du Monde
- Emeline Tête : Chargée de mission Chaire Unesco Alimentation du Monde
- Grégori Akermann : sociologue de l'alimentation, UMR Innovation de l'INRAE
- Dominique Paturel : chercheure en science de gestion, UMR innovation, INRAE
- Chantal Crenn : anthropologue, UMR SENS, Université Paul Valéry-Montpellier III
- Olivier Lepiller : sociologue de l'alimentation, UMR MOISA, CIRAD-Supagro
- Sébastien Levionnois : chercheur post-doc en agroécologie, UMR Ecosys, INRAE
- Delphine Vallade : économiste, UMR ART-DEV, université Paul Valéry - Montpellier III
- Jean Cartellier : économiste, Université Paul Valéry - Montpellier III
- Elodie Valette : géographe, UMR ART-DEV, Université Paul Valéry - Montpellier III

Etape du montage du dispositif de recherche à la croisée de l'évaluation et de la recherche-action participative :

- 1- Elaboration d’une idée par un collectif d’acteurs et chercheur·es
- 2 - Co-conception de l’expérimentation en croisement des savoirs et des pratiques : dispositif opérationnel et conditions d’expérimentation
- 3 - Mise en place d’un conseil scientifique et élaboration d’un cadre de recherche
- 4 - Construction d’une méthode d’observation du processus
- 5- Analyse en croisement des savoirs et des pratiques

Le travail de recherche-action s’appuie sur la problématique suivante et trois grandes hypothèses

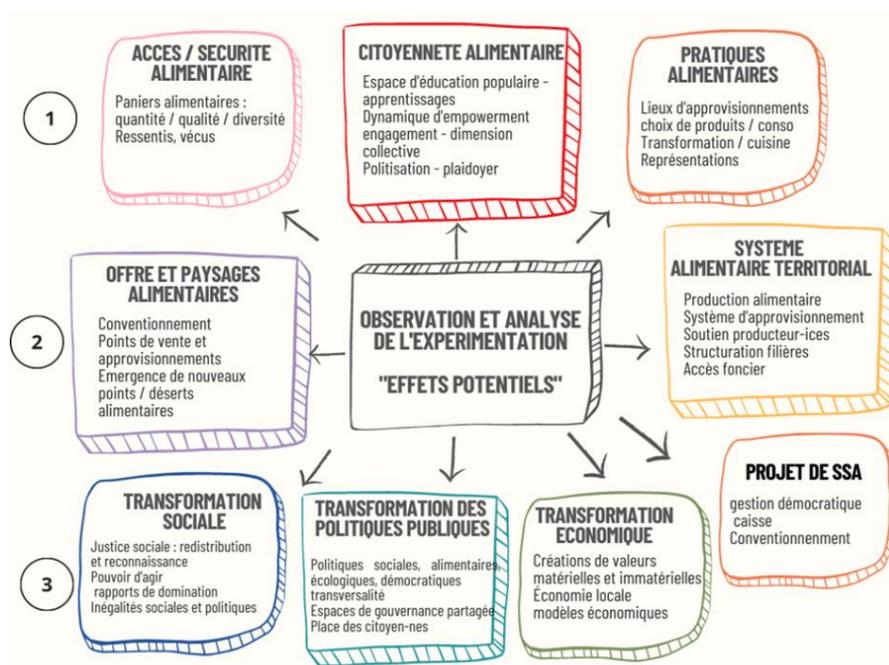
« Comment développer une approche démocratique des enjeux d’accès à l’alimentation dans une perspective de sécurité alimentaire durable ? ».

Hypothèses :

- La démocratie alimentaire est la condition d'une transition agro-alimentaire juste, porteuse de changements en termes d'accès à l'alimentation, de pratiques alimentaires, d'environnement alimentaire et de systèmes alimentaires vers plus de durabilité.
- La démocratie alimentaire est nourrie par l'exercice d'une citoyenneté alimentaire articulée aux politiques publiques.
- Une "caisse alimentaire commune", dispositif territorial multi-acteurs, gouvernée par un comité citoyen de l'alimentation est un espace de démocratie alimentaire vecteur de transformations sociales, publiques et économiques.

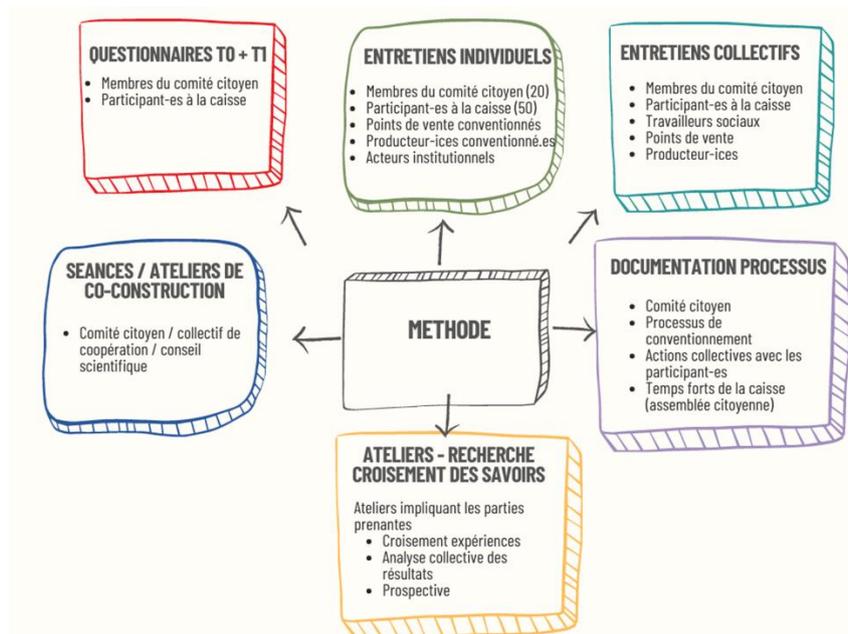
A partir de ces hypothèses, le travail d'observation et d'analyse vise à observer et analyser les effets potentiels du dispositif sur les axes suivants :

- La sécurité alimentaire et accès à l'alimentation durable des habitant·es
- La citoyenneté alimentaire (empowerment et développement du pouvoir d'agir, apprentissage, conscientisation, capacité d'engagement, politisation)
- L'écologisation des pratiques alimentaires
- La transformation de l'offre alimentaire territoriale et des paysages alimentaires vers plus de durabilité et d'égalité territoriale
- L'évolution des politiques publiques alimentaires et de lutte contre la précarité
- L'économie locale et l'économie de l'alimentation durable
- La structuration de filières et appui au développement d'une agriculture durable
- La contribution au projet national de Sécurité sociale de l'alimentation sur le volet gestion démocratique de caisses locales et processus de conventionnement.



La méthode

Collecte de données par questionnaires, entretiens individuels, entretiens collectifs, observation participante, ateliers de recherche en croisement des savoirs.



Point d'avancement de la démarche d'enquête

A ce jour, le travail de collecte de données a permis de :

- Administrer 43 questionnaires auprès des membres du comité citoyen et en produire une synthèse
- Réaliser 20 entretiens individuels avec des membres du comité citoyen
- Administrer 210 questionnaires auprès des participants à la caisse
- Réaliser 25 entretiens individuels avec des participants à la caisse
- Réaliser 8 entretiens avec des points de vente conventionnés
- Observation participante et comptes-rendus des 10 séances du comité citoyen de l'alimentation.
- Documentation en cours du processus de conventionnement

Partage et diffusion de la démarche

Les collectifs et collectivités

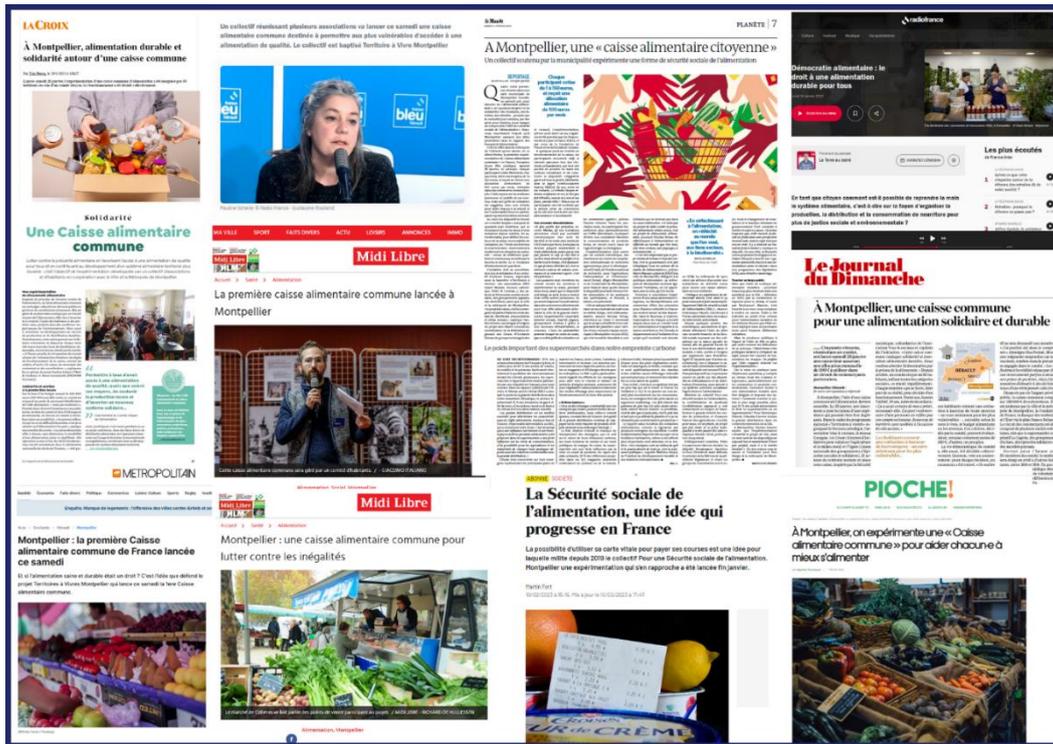
Le projet de caisse alimentaire commune est en lien direct avec plusieurs réseaux et dynamiques de territoires qui œuvrent sur les questions d'accessibilité alimentaire et de démocratie alimentaire. Nous avons participé aux réflexions pour la suite du collectif Territoires à Vivres qui cherche à structurer aujourd'hui une dynamique d'accompagnement pluri acteur des territoires sur les sujets de démocratie alimentaire. Nous participons également au réseau des initiatives locales de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA). Ce sont des espaces de partage et de co-apprentissage qui nourrissent la réflexion du collectif de coopération local.

Nous avons également répondu à des sollicitations de territoires intéressés à découvrir le projet de Caisse Alimentaire Commune. Nous avons pu échanger avec :

- Lyon Métropole – projet de caisse en 2024
- Ville de Grenoble – projet de caisse en 2024
- Département de la Seine Saint Denis – projet de caisse en 2024
- Département de la Gironde – projet de caisse en 2024
- Dynamique associative à Nantes – projet de caisse en 2024
- Dynamique publique et associative dans le 20e arrondissement de Paris – projet de caisse en 2024

Les Médias

Depuis le lancement de la Caisse Alimentaire Commune du 28 janvier 2023, nous avons été sollicités par de nombreux médias, locaux et nationaux, pour présenter le projet de Caisse Alimentaire commune. Cela participe à la diffusion des principes qui sont au cœur du projet.



Perspectives et plan d'action 2023-2024

Suite de l'expérimentation

En juillet 2023, le collectif de coopération s'est réuni pour analyser les avancées de l'expérimentation et partager les enjeux pour la suite de l'expérimentation. Au regard du délai d'intégration des expérimentateurs et des taux de cotisations importants (60 % en moyenne sur les 6 mois), nous avons constaté que la consommation du budget de la caisse était moins importante que prévu. De ce fait, le collectif de coopération a proposé de prolonger la 1^{ère} phase d'expérimentation jusqu'à l'été 2024. Cette décision a été confortée par le comité scientifique qui pourra observer sur un temps plus long les effets de la Caisse Alimentaire Commune sur les participant·es et sur le territoire. La proposition qui a été validée et qui sera soumise au comité institutionnel de mi-octobre 2023 est donc la suivante :

- PHASE 1 : Février 2023 – Juillet 2024 (18 mois) : Expérimentation avec 400 participant·es
- PHASE 2 : Août 2024 – Décembre 2025 (18 mois) : Expérimentation avec 800 participant·es

Cette perspective est également confortée par les perspectives de financements en cours auprès de la Banque des Territoires. En effet, le collectif Territoires à VivreS a participé à une réponse collective (Chaire Unesco Alimentation du Monde, Ville et Métropole de Montpellier, MIN de Montpellier, Vrac & Cocinas, Association d'abattage mobile à la ferme de l'Hérault) portée par la FR CIVAM Occitanie dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires. Le projet **TerrAsol** (Territoire Alimentaire Solidaire) vise à faire la preuve de l'intérêt d'une nouvelle approche et d'une nouvelle gouvernance des transitions alimentaires basées sur les concepts de solidarités agricoles et alimentaires et de démocratie alimentaires sur le territoire de Montpellier. Le projet Terrasol est lauréat de l'appel à projet ce qui nous permet de bénéficier d'un financement pour une phase maturation, phase à l'issue de laquelle un projet de développement du 2 à 5 ans sera présentée à la Banque des territoires pour un co-financement pérenne. Le travail sur le financement de la caisse et la recherche d'un modèle économique pérenne font partie intégrante de cette phase de maturation du projet (avril 2023 / mars 2024) pendant lequel sont retravaillés les différents objets d'investissement présentés par le consortium. Si elle est acceptée, une deuxième phase de déploiement (2024/2028) pourrait voir le jour et permettre à la Caisse de projeter son action sur le long terme.

Les chantiers en 2024

1 - Suite du comité citoyen de l'alimentation

- Renouvellement partiel des membres du comité et augmentation du nombre de sièges à 61
- Stabilisation d'un mode de fonctionnement du comité et réflexion sur sa place dans la gouvernance globale de la caisse, en lien avec le collectif de coopération et le comité institutionnel.
- Processus d'autonomisation du comité citoyen vis-à-vis des porteurs de projet : l'enjeu pour les deux années à venir est de trouver les moyens de pérenniser le comité citoyen avec un moindre appui extérieur en termes d'animation (montée en compétences du comité sur les outils d'animation et la gouvernance partagée). Pour cela nous souhaitons poursuivre le partenariat avec les Petits Débrouillards sur le volet pédagogique.
- Statuts : réflexion et mise en œuvre à propos du statut juridique du comité citoyen en lien avec la réflexion sur la structuration de la caisse.

2 - Suite du processus de conventionnement avec de nouvelles hypothèses

Le processus de conventionnement suivra son cours, à partir de la méthode élaborée avec le comité citoyen en 2023. De nouvelles voies sont à ouvrir, notamment en direction des commerces de proximité, en particulier dans les quartiers prioritaires ou peu dotés en offre alimentaire durable.

Nous pouvons décliner une typologie de points de vente conventionnés à explorer en 2024-2025 :

- des lieux existants, déjà engagés vers l'alimentation durable.
- des lieux existants, accessibles, qui pourraient évoluer dans leurs pratiques et leurs approvisionnements à partir de leur conventionnement par la caisse.
- des lieux à créer, grâce à l'engagement des habitants (groupements d'achats, coopératives alimentaires, épiceries associatives...). Pour cela nous avons une piste avec un projet d'épicerie portée dans le cadre du programme Territoires Zéro Chômeurs de longue durée sur le quartier de Hauts de Massane.

Nous projetons de tester concrètement chacune de ses hypothèses, sur quelques quartiers, dans l'année à venir.

3 - Modélisation de la caisse alimentaire commune (économique, juridique et gouvernance)

- Animation régulière du groupe de travail modèle économique et gouvernance, lancé en septembre 2023, qui associe des membres du comité citoyen, des points de vente conventionnés, des partenaires de la caisse alimentaire commune, les collectivités.
- Mission confiée à un groupe d'étudiants en master ESS, sous la direction des économistes Delphine Valade et Jean Cartellier pour explorer la place des entreprises dans le financement de la caisse alimentaire commune et continuer de produire des visions prospectives du financement de la caisse à l'échelle de la Métropole, à partir des données produites par l'expérimentation, en termes de cotisations.
- L'inscription de la Caisse Alimentaire Commune comme l'un des dispositifs centraux de projet de développement territorial TERRASOL nécessite de structurer une gouvernance capable d'articuler les enjeux (convergents et divergents) de la diversité des acteurs impliqués. En 2024, nous travaillerons sur la l'identification d'une forme juridique adéquate au projet. Les premières réflexions portent sur le modèle de la SCIC – Société Coopérative d'Intérêt Collectif permettant la prise en compte d'une gouvernance plurielle dans sa gouvernance.

4 - Développement de la dynamique de démocratie alimentaire sur le territoire

Suite de la formation-action "animer la démocratie alimentaire"

Dans la suite de la formation-action "animer la démocratie alimentaire", trois nouvelles journées de formation seront organisées d'ici début 2024 :

- Une journée sur le "développement du pouvoir d'agir" et "l'aller vers"
- Une journée sur la médiation sociale et la gestion de conflit
- Une journée bilan et capitalisation

A l'issue de cette formation-action nous produirons un guide méthodologique (début 2024) qui sera remis aux participant·e·s et aux structures, et qui sera présenté aux partenaires institutionnels pour envisager une suite pour ce projet de formation, à destination de personnes en recherche d'emploi. L'hypothèse que nous interrogeons est de développer des métiers de médiation/animation autour de l'alimentation durable dans les quartiers, en lien avec la caisse alimentaire commune.

Activer des collectifs de quartier

A partir d'octobre 2023, nous organisons des rencontres conviviales entre participant·e·s à la caisse dans les différents quartiers et communes de la Métropole. L'idée est de travailler de manière plus fine et micro-locale sur le processus de conventionnement à partir d'une lecture des paysages alimentaires faites par les habitants eux-mêmes et de mobiliser leur capacité d'engagement "pour leur quartier". Nous travaillons ainsi sur l'hypothèse que le comité citoyen de l'alimentation métropolitain s'appuie sur des comités ou collectifs de quartiers qui font remonter de l'information et des idées, et interagissent avec le comité.

Co-animer et participer à des ateliers "cuisiner durable"

Nous avons lancé en septembre 2023, un cycle d'ateliers "cuisiner durable" (2 à 3 ateliers par mois) pour les participants à la caisse afin de poursuivre notre démarche d'éducation populaire autour des changements de pratiques alimentaires, de créer des liens avec et entre les participants et de la convivialité. Chaque atelier est co-animé par un·e cuisinière professionnelle et un·e habitant·e participant à notre formation-action "animer la démocratie alimentaire".

5 - Suite du processus de recherche-action et présentation des premiers résultats

Collecte de données

- Réalisation de 25 entretiens individuels supplémentaires avec des participants avant fin 2023
- Suite des entretiens individuels avec les points de vente et producteur·ice·s conventionné·e·s.
- Réalisation de 10 entretiens avec des représentants institutionnels d'ici fin 2023
- Réalisation de 4 entretiens collectifs (focus groupe) "participants" avant février 2024.
- Réalisation d'un entretien collectif avec les travailleurs sociaux des structures partenaires (janvier/février 24)
- Réalisation d'un deuxième entretien individuel avec les 20 membres du comité citoyen en janvier / février 2024
- Deuxième vague d'entretien participants en avril / mai 2024.
- Deuxième questionnaire membres du comité citoyen et participants en mai 2024.

Analyses

- Analyse des questionnaires participants et membres du comité citoyen
- Analyse des entretiens individuels et collectifs
- Analyse des observations
- Organisation d'atelier d'analyse collective avec les différentes parties prenantes (2024)

Articles et colloques

- Actes du colloque "Manger ensemble pour refaire le monde ?" - Cerisy 2022
- Colloque "trajectoires et territoires de la pauvreté", 23 et 24 novembre 2024, université Paul Valéry
- Autres articles à venir

Productions des résultats intermédiaires puis finaux pour la phase 1.

- Livrable intermédiaire en mars 2024
- Livrable phase 1 en juillet 2024

6 - Expérimenter un premier pallier de changement d'échelle : préparation et mise en œuvre d'une phase 2 avec 800 participant·es.

Dans la continuité des travaux mené sur le modèle économique, la gouvernance, l'animation, le conventionnement et le déploiement de la monnaie alimentaire, nous étudierons sur la première moitié de l'année 2024 les conditions d'un premier passage d'échelle pour construire une expérimentation avec 800 participant·e·s sur 2024-2025, à la lumière des enseignements de la phase 1.

Nous nous interrogerons notamment, avec l'ensemble des parties prenantes sur :

- Les enjeux d'une phase 2 d'expérimentation.
- Le processus de recrutement, accueil et d'intégration des participant·es.
- L'ergonomie du dispositif.
- L'automatisation de certains process.
- Ressources humaines et dynamiques citoyennes.
- Rôle des collectivités dans la mise en œuvre.
- Monnaie alimentaire.
- Etc.

Notre objectif étant de mettre en œuvre une phase 2, avec des modalités potentiellement différentes.